

Objet de la délibération

**RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

N° DEL-2024-0291

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance Publique du
15 octobre 2024**

Suite à la convocation du 7 octobre 2024, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73

Quorum : 37

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Cecile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Marc BOUTRUCHE, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON, Marie-Françoise CERZ, Morgane CHRISTIEN, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Alain DE CORSON, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Dominique ELIOT, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Yann GUIGUEN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Patrick LE GUENNEC, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Gwenn LE NAY, Gaelle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Nathalie PERRIN, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Laurent TONNERRE, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Bruno JAOUEN, Carmen LE BORGNIC, Nadege MARETTE, Eric PATUREL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Françoise BALLESTER donne pouvoir à Jo DANIEL, Stephane DANIEL donne pouvoir à Cecile BESNARD, Guy GASAN donne pouvoir à Christian LE DU, Fanny GRALL donne pouvoir à Sophie PALANT-LE HEGARAT, Annaig LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Patricia QUERO-RUEN donne pouvoir à Ronan LOAS, Michel TOULMINET donne pouvoir à Bruno PARIS, Dominique YVON donne pouvoir à Fabrice VELY, Fabien AUDARD donne pouvoir à Morgane CHRISTIEN

Absentes :

Aurélie MARTORELL, Estelle MORIO, Solene PERON

Rose MORELLEC et Ronan LOAS sont désignés secrétaires de séance.

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

L'article L 2224-17-1 au Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de l'EPCI par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Il comporte les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-17-1 et D 2224-1,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets annexé,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique,

Vu l'avis du Bureau,

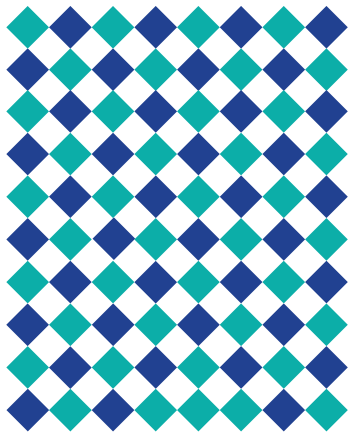
Article unique : **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel 2023 de Lorient Agglomération sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER



Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le [REDACTED]
ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024291-DE



RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITÉ ET LE COUT DU SERVICE
DE GESTION DES DÉCHETS

2023

LORIENT
AGGLOMÉRATION

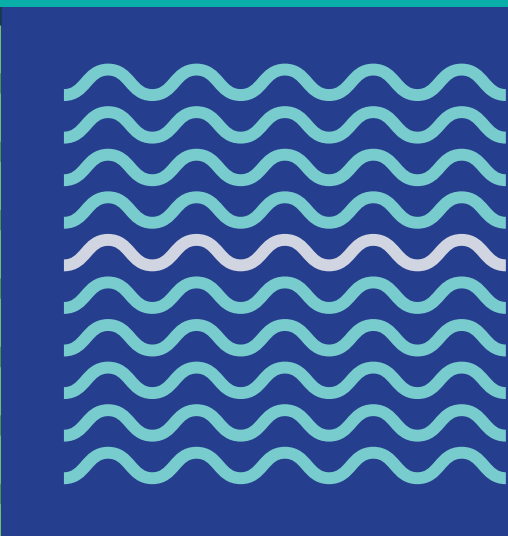


TABLE DES MATIÈRES

I-LE TERRITOIRE ET SES COMPETENCES	5
1-LE TERRITOIRE.....	5
2-LES MISSIONS.....	5
3-LES DIFFERENTS SITES	6
II-LE SERVICE PREVENTION DES DÉCHETS ET RELATIONS USAGERS	7
1-LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	7
2-LA SENSIBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS A LA PREVENTION ET LA QUALITE DU TRI	7
3-CONTACTER LA DIRECTION PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS	9
III-LES RÉALISATIONS DU SERVICE EN 2023	10
IV-LE SCHEMA GENERAL DES PRINCIPAUX FLUX.....	11
V-LES INDICATEURS DU SERVICE.....	12
1-LA REPARTITION DES COLLECTES	12
2-LA VARIATION DES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES	12
3 UNE VALORISATION MATIERE IMPORTANTE.....	12
4-DES DECHETS ENFOUI	12
VI-LES INDICATEURS PAR SERVICE.....	13
1-LA COLLECTE EN PAP OU APV	13
1-1 Présentation du service.....	13
1-2 Les indicateurs de la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire	16
2-LA COLLECTE EN DECHETERIE	18
2-1 Présentation du service.....	18
2-2 Les indicateurs de la collecte en déchèterie	20
3-LE TRI, LE TRAITEMENT, LA VALORISATION	23
3-1 Présentation du service.....	23

VII LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI	27
1-INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI A LA COLLECTE	27
2-LES INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI EN DECHETERIE	29
3-LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS	29
3-1 La valorisation des déchets triés au centre de tri	29
3-2 La valorisation des biodéchets.....	31
3-3 La valorisation des déchets issus des déchèteries	32
3-4 Les déchets enfouis à l'ISDND de Kermat.....	33
3-5 Le taux de valorisation matière.....	34
VIII-LE TRAITEMENT DE LA RELATION USAGERS	35
1-PRESENTATION DU SERVICE.....	35
1-1 Accompagnement des usagers à la prévention des déchets et à la qualité du tri	35
1-2 Organisation des Ateliers du Faire Soi-Même	36
1-3 Participation et organisation d'évènements emblématiques.....	36
1-4 Sensibilisation des scolaires.....	37
1-5 Dispositifs de soutien à la prévention des déchet	37
1-6 Le ré emploi : collecte, remise en état, vente.....	38
2-LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS.....	38
2-1 Indicateurs de satisfaction des usagers	38
2-2 Indicateurs de traitement des sollicitations des usagers	38
2-3 Les différents canaux utilisés par les usagers	39
2-4 Nombre de tickets (demandes) créés par commune	40
2-5 Motifs de sollicitations pour création de tickets.....	40
2-6 Analyse qualitative.....	41
2-7 Traitement des demandes de badges en déchèterie.....	41
VIII-LES COUTS DU SERVICE	42
1-MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	42
2-PRÉSENTATION DU BUDGET	45
2-1 section de fonctionnement.....	47
2-2 Section d'investissement	50
3-PRÉSENTATION DES COUTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COUTS	50
3-1 Evolution des couts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National	50
3-2 Evolution des couts aidés des déchets par flux.....	51
3-3 Répartition des charges et des produits en 2023	52
3-4 Détail de la matrice 2023	53
LEXIQUE.....	55

ÉDITO

La Prévention et Valorisation des Déchets est une compétence centrale de Lorient Agglomération, inscrite dans le Projet de Territoire au niveau de son axe III « Transformer » et engagée dans une démarche d'amélioration continue avec la certification ISO 9001.

Cette politique est basée sur 3 grands enjeux que sont la coopération, la satisfaction usagers et la transition écologique, préoccupation majeure de Lorient Agglomération, traduite à travers les objectifs ambitieux du Plan Climat Air Energie. Tous les citoyens sont acteurs du Service Public de Prévention des Déchets et ils ont un rôle central à jouer pour favoriser une économie circulaire, réduire la production des déchets et lutter contre le changement climatique.

Ce rapport annuel 2023 au-delà de répondre à l'obligation (Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000) de présenter un rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés est une opportunité pour présenter nos actions avec leurs résultats. Ce rapport, par son contenu et sa forme, doit faciliter l'appropriation par les différents acteurs du territoire du contenu du Service Public exercé par Lorient Agglomération et être facilement diffusable auprès d'un large public pour que chacun prenne conscience des enjeux, objectifs, chiffres clés et des actions à mener.

En 2023, nous avons diminué la quantité de Déchets Ménagers Résiduels produits et il est essentiel de continuer dans cette belle dynamique. Nos objectifs principaux sont ainsi de réduire notre production de déchets globale, toujours en augmentation, d'améliorer la qualité du tri et ainsi de diminuer l'enfouissement.

Vous pouvez compter sur notre engagement et nous comptons sur vous.
Ensemble, nos déchets deviennent des ressources.

**La Vice Présidente,
Prévention et Valorisation des Déchets,
Annick Guillet**

1 | LE TERRITOIRES ET SES COMPÉTENCES

Lorient agglomération exerce les compétences de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés des 25 communes membres du territoire. L'EPCI a pris le parti de collecter en porte à porte 3 flux (biodéchets, emballages, déchets ménagers), et en point d'apport volontaire le papier et le verre. 12 déchèteries sont présentes sur le territoire. Lorient Agglomération possède également un centre de tri, une unité de traitement biologique, 2 plateformes de compostage et une installation de stockage de déchets non dangereux.

1 | Le territoire

LORIENT AGGLOMÉRATION
 compte

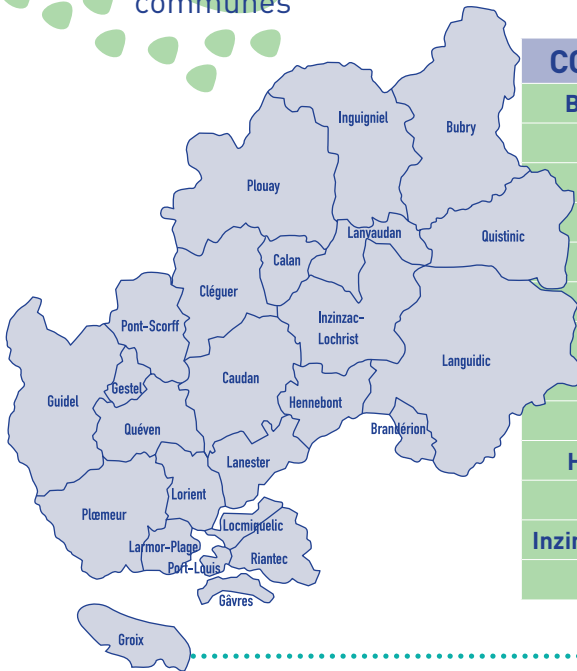


pour

211 834



Population totale légale
 au 1^{er} Janvier 2023



COMMUNE	POPULATION	COMMUNE	POPULATION
Brandérian	1498 hab	Languidic	8209 hab
Bubry	2325 hab	Lanvaudan	817 hab
Calan	1280 hab	Larmor-Plage	8522 hab
Caudan	7282 hab	Locmiquélic	4182 hab
Cléguer	3411 hab	Lorient	59317 hab
Gâvres	698 hab	Ploemeur	19228 hab
Gestel	2681 hab	Plouay	5918 hab
Groix	2331 hab	Pont-Scorff	4054 hab
Guidel	12253 hab	Port-Louis	2781 hab
Hennebont	16196 hab	Quéven	9029 hab
Inguiniel	2240 hab	Quistinic	1440 hab
Inzinzac-Lochrist	6698	Riantec	5914 hab
Lanester	23530 hab	TOTAL	211834 hab

2 | Les missions



COLLECTE



TRAITEMENT



VALORISATION

Le périmètre de ce service public concerne les usagers suivants :



Les ménages résident sur le territoire de Lorient Agglomération



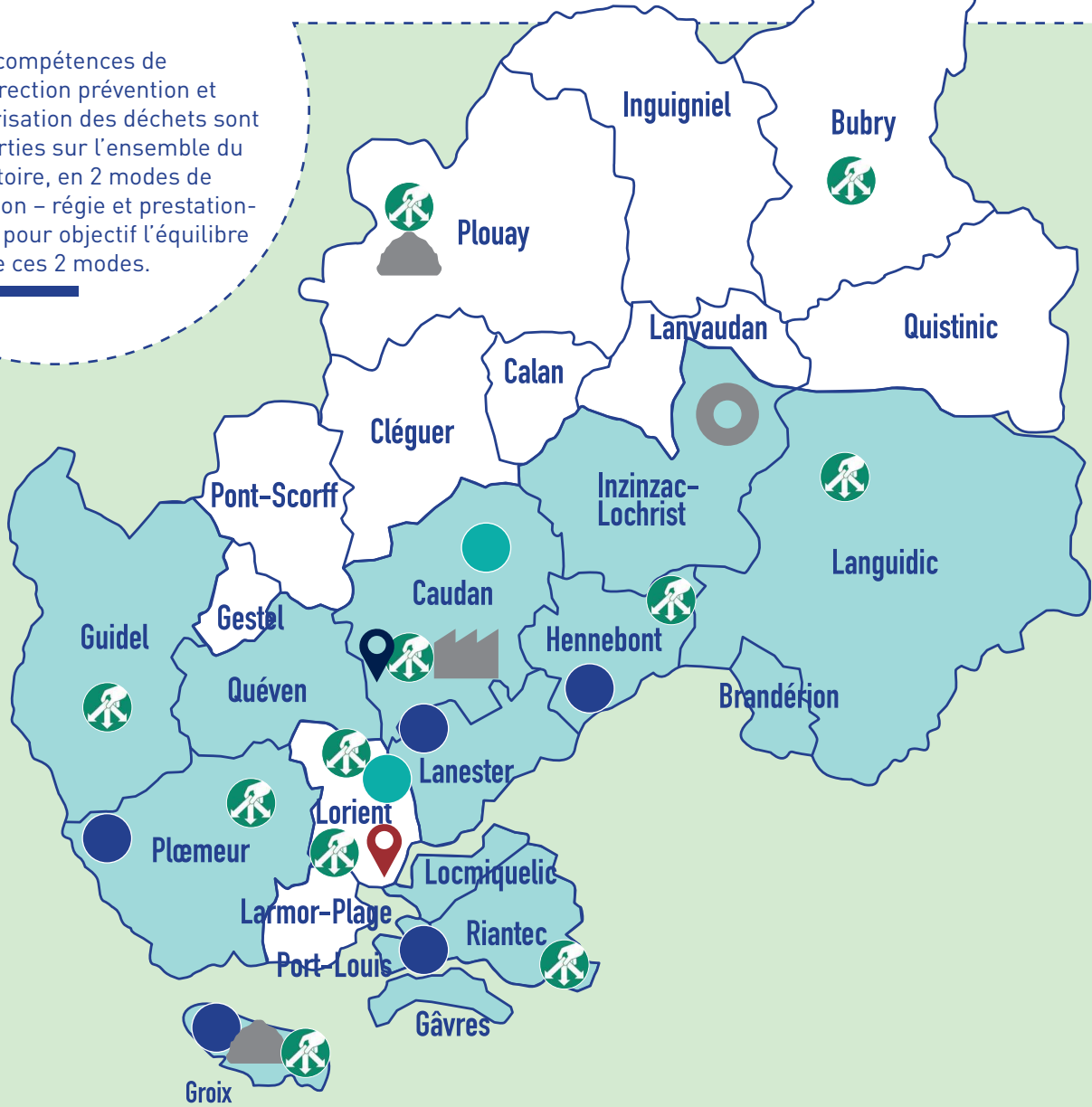
Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires) dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés dans le règlement de collecte.




Les établissements publics (enseignement, services de l'état et des collectivités locales...) et les associations.


3 | Les différents sites


Les compétences de la Direction prévention et valorisation des déchets sont réparties sur l'ensemble du territoire, en 2 modes de gestion – régie et prestation – avec pour objectif l'équilibre entre ces 2 modes.





 **Pôle administratif :**
Maison de l'agglomération à Lorient


 **Pôle technique :** Caudan

 **12 déchèteries :**
En régie : Caudan, Cléguer, Guidel, Groix, Hennebont, Languidic, Lorient Nord, Lorient Sud, Plœmeur, Riantec
En prestation : Bubry, Plouay

 **5 Pôles de collecte régie :**
Lanester, Hennebont, Plœmeur, Riantec, Groix

 **2 Pôles de collecte prestation :**
Lorient et Caudan

 **Centre ADAOZ,**
en prestation : Caudan - unité de traitement biologique, centre de tri, quai de transfert

 **2 plateformes de compostage**
en régie et prestation : Groix et Plouay

 **Centre de stockage des déchets non dangereux** en régie :
Inzinzac-Lochrist

2 | LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET RELATIONS USAGERS

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024291-DE

1 | le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

Pour se conformer aux objectifs réglementaires, mais également pour poursuivre la démarche exemplaire en

matière de prévention de la production des déchets, Lorient Agglomération a adopté son PLPDMA par délibération du conseil communautaire du 5 avril 2022. L'année 2023 a constitué la seconde année de mise en oeuvre des 6 axes et 20 fiches actions. Le bilan fait l'objet d'un rapport spécifique présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

2 | la sensibilisation et l'accompagnement des usagers a la prévention et la qualité du tri

Intervention et sensibilisation des usagers :



Sensibilisation à la prévention

- ▶ 1 responsable prévention
- ▶ 1 assistante
- ▶ 1 chargé de l'éco-événementiel et de l'éco-exemplarité des administrations
- ▶ 1 chargé des animations autour de la ressource organique



Visite du centre de tri, couplées ou non avec les ateliers de la recyclerie de Caudan, et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Kermat pour les groupes et les scolaires.



Accompagnement à la qualité du tri

- ▶ 1 responsable relation usager
- ▶ 1 référente
- ▶ 5 agent suivi qualité

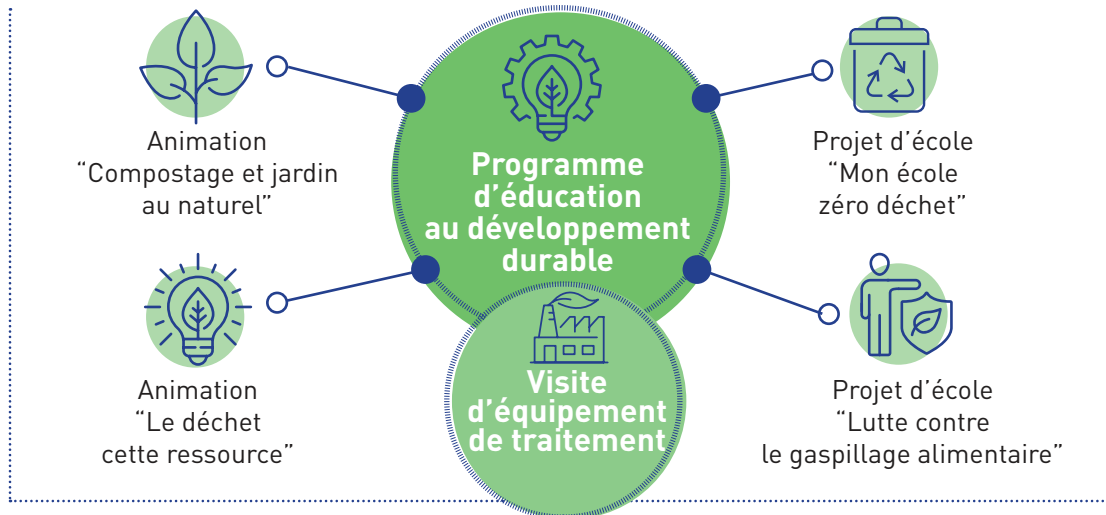
Visites du centre de tri et de l'installation de stockage des déchets de Kermat pour les groupes et les scolaires

Lorient Agglomération propose des visites du centre de tri d'ADAOZ à Caudan, couplées ou non avec la visite des ateliers de la recyclerie, et de l'installation de stockage des déchets ultimes pour les groupes adultes et les scolaires.

Accompagnement aux pratiques éco-responsables

Education au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire :

Lorient Agglomération propose chaque année un programme d'éducation au développement durable aux écoles du territoire



Évènementiel sportif, culturel et associatif pauvre en déchet :

Afin de réduire la production de déchets sur les manifestations et de faciliter le geste de tri, Lorient Agglomération propose les services suivants :

► **service de location et lavage de gobelets, vaisselle et carafes réutilisables :**

confié à l'ESAT Kerhoas Services

► **Prêt d'anneaux de tri pour l'évènementiel :**

25 dispositifs triflux pour l'extérieur (dont 5 sur Groix) et 5 dispositifs triflux pour l'intérieur, accompagnés de flammes pour permettre leur visibilité. Ils ont vocation à faciliter le geste de tri dans tout type de manifestations, culturelles, sportives ou simplement festives.

Un accompagnement spécifique est par ailleurs assuré auprès des grands rendez-vous et également auprès des structures gérant des espaces culturels, évènementiels et de loisirs en délégation de service. Sur demande, des conseils personnalisés peuvent être dispensés pour toutes les manifestations.

Animation d'un groupe d'échange en ligne

La labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » a permis en 2016 d'impulser et d'animer un groupe de discussion en ligne sur le réseau social Facebook :

« **Zéro déchet agglo de Lorient** »  (<https://www.facebook.com/groups/952137548212868/>).

1 400 internautes y sont inscrits.

3 | Contacter la direction prévention et valorisation des déchets :



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
0 800 100 601

(appel gratuit depuis un poste fixe)



MAIL

Lien de contact site internet :
<https://www.lorient-agglo.bzh/laggglomeration/contact/#c725>
numerovert@agglo-orient.fr



ADRESSE

Lorient Agglomération,
CS 20001,
56314 Lorient Cedex

FORMULAIRES SITE WEB :

<https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/tous-les-formulaires/>



BACS DE TRI

J'emménage dans une nouvelle construction et souhaite m'équiper en bac de tri,
Je souhaite remplacer un bac volé,
Je souhaite faire réparer un bac cassé
Je souhaite changer le volume de mon bac



DEMANDE DE SOUTIENS

Obtenir une aide à la location d'un broyeur de végétaux.
Obtenir une aide à l'achat de composteur
Obtenir une aide à l'achat de poulailler
Obtenir une aide à l'achat de couches lavables



COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

Je souhaite bénéficier de la collecte de mes encombrants à domicile.



SUPPORTS D'INFORMATION

[Formulaire] Je souhaite recevoir un ou des support(s) sur le tri et la réduction des déchets.



DEMANDE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Demande de badge d'accès en déchèterie, + Mail :
service-dechets@agglo-orient.fr
pour les associations, administrations ou communes

3 | LES RÉALISATIONS DU SERVICE EN 2023

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le _____
ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024291-DE



► CERTIFICATION ISO 9001

Renouvellement de la norme ISO 9001.

La Direction Prévention et Valorisation des Déchets est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service et de la satisfaction des usagers. Déjà certifiée de la norme ISO9001 en 2020, elle a obtenu son renouvellement en novembre



► PLPDMA

Poursuite du développement du PLPDMA et de son engagement dans une perspective de réduction des déchets de 1% par an

19 actions réparties dans 6 grands axes :

Exemplarité des administrations | Réduire les déchets assimilés des professionnels | Appliquer une démarche zéro déchet dans l'évènementiel | Accompagner le changement de comportement des usagers | Allonger la durée d'usage des objets et matériaux | Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets©

► RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE EN NOUVELLE ENERGIE

Poursuite du renouvellement du parc automobile - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Objectif : Réduire les impacts environnementaux globaux (réduction des gaz à effet de serre) et locaux (réduction des particules fines, NOx, bruit). 100% renouvellement en 2030 sur un parc actuel de 33 véhicules dont 25 BOM. Acquisition de BOM au BioGNV et adaptation de BOM actuelles pour fonctionner au B100 et non au Gasoil.

► TRAVAUX AMENAGEMENT GROIX

Poursuite des travaux de réaménagement et de requalification de Kerbus.

Objectif : Améliorer les accès d'entrée et la fluidité de la circulation
Création d'une nouvelle entrée, nouvel accès à la plateforme végétaux

Les travaux s'étendront jusqu'à 2024 :

- Requalification de la zone de concassage avec définition d'un espace de dépôt et de reprise du gravât
- Réfection du haut et bas de quai avec amélioration des conditions de collecte sous abri des D3E et des déchets dangereux, huile minérale, emballages vides souillés
- Création d'un nouveau quai permettant une amélioration de la qualité du tri
- Travaux de voirie et de réseaux pour améliorer notamment la gestion des eaux pluviales

► SCHEMA DIRECTEUR DECHETERIES

Poursuite des travaux de réaménagement et de requalification de Kerbus.

Objectifs : Prévoir un équipement permettant un fonctionnement ouvert aux évolutions nouvelles en matière de REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), de valorisation (plaques de plâtre, films plastiques, polystyrènes, etc.) ou de réemploi + réflexion sur la mutualisation du centre de tri + Garantir et améliorer les conditions de sécurité et de sûreté pour les usagers et le personnel + Améliorer les conditions de travail pour les agents de déchèteries et les prestataires + Résoudre la saturation des sites de Plœmeur et Lorient Nord.



► SCHEMA DIRECTEUR TRAITEMENT DES DECHETS

Concerne le traitement des DMR et des biodéchets dans l'objectif de limiter au maximum le recours à l'enfouissement et d'augmenter la valorisation énergétique du traitement des déchets (volonté des élus, projet de territoire) + réflexion sur CDT (départemental ou non)

► SCHEMA DIRECTEUR DE COLLECTE DE LA VILLE DE LORIENT

Objectif : La Ville de Lorient cherche à améliorer la qualité de son espace public. De nouveaux enjeux sont apparus sur l'organisation de la collecte en matière de cadre de vie et de propreté pour limiter le nombre de bacs restant sur les espaces publics.

► SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT)

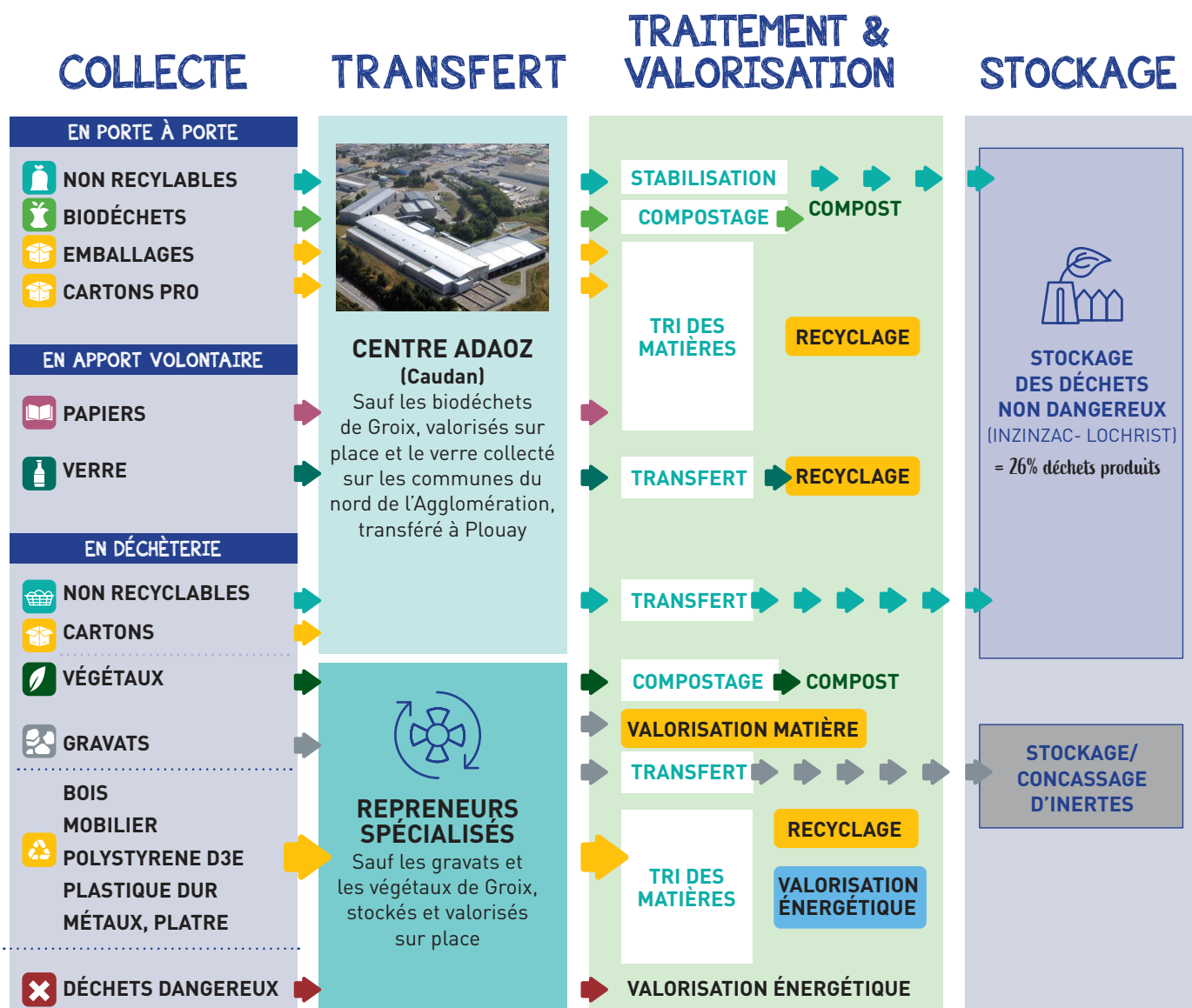
Objectif : Lorient Agglomération s'est engagé avec l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Territorial, signé en mars 2023 et pour une durée de 4 ans. Elle animera un programme d'actions et poursuivra ainsi son engagement en matière de Climat-Air-Energie et d'Economie Circulaire

4 | LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS



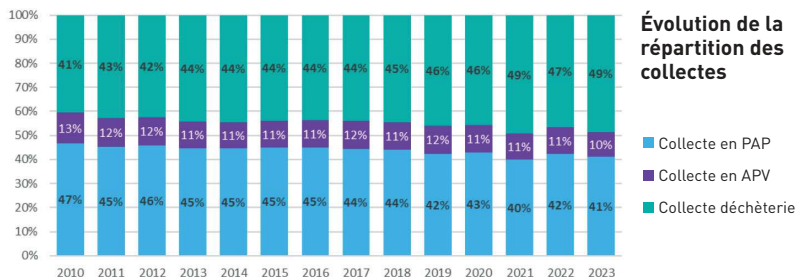
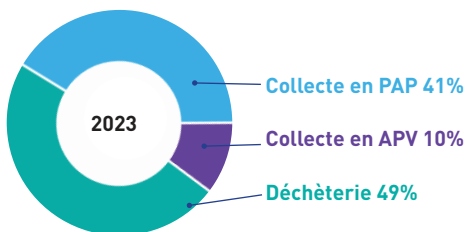
OBJECTIF

Valorisation matière maximale avec collecte en porte à porte des emballages et des biodéchets, et fabrication d'un compost AB

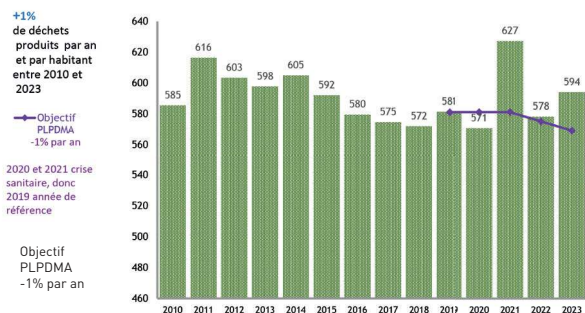


1 | La répartition des collectes

De 2010 à 2020, la part des déchets collectés en déchèterie augmente et celle des déchets collectés en porte à porte diminue.



2 | Les quantités de déchets collectés



La production de déchets (collecte et déchèterie) augmente de **3% par an** par habitant en 2023 par rapport en 2022



594 kg /hab/an de DMA ont été produits en 2023 contre 578 kg/hab/an en 2022.

3 | Une valorisation matière importante

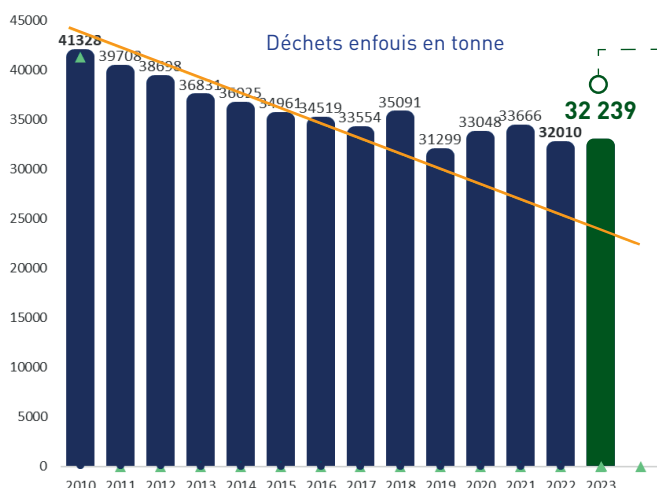
La loi de transition énergétique (LTE) définit plusieurs taux de valorisation, calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers des installations de traitement – Objectif à 55% pour 2020, 65% pour 2025

En 2023, la valorisation matière des déchets collectés connaît une légère hausse par rapport à 2022.



4 | Des déchets enfouis

La Loi de Transition Énergétique (LTE) définit un objectif de diminution de quantité de déchets enfouis à -25% en 2020 et -50% en 2025.



32239T enfouis, soit **26%** des déchets produits

229T enfouies en plus sur 2023 par rapport à 2022, due aux hausses de refus de compost, refus de tri et encombrants



152kg par an/par hab
151T en 2022
150T en 2019
202T en 2010

La courbe représente l'objectif de la loi transition énergétique qui prévoit une diminution des déchets enfouis de 50% en 2025, base 2010.

Cet objectif de diminution ne sera pas atteint sans modification du schéma directeur de traitement.

6 | LES INDICATEURS PAR SERVICE

1 | La collecte en pap ou apv :

1|1 Présentation du service :

1|1|1 Le service de collecte en porte à porte :

Les flux collectés

BIODÉCHETS



TOUS LES EMBALLAGES



LES DÉCHETS NON RECYCLABLES



Le choix de contenants individuels

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- Responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- Avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- Pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri.

Certains grands ensembles de Lorient, Lanester et quelques points spécifiques de l'île de Groix sont excep-

tionnellement équipés de colonnes enterrées pour les emballages et les déchets ménagers.

Par ailleurs, il n'est pas toujours possible d'équiper tous les foyers de bacs. Dans ce cas, des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement. En ville, les adresses ne pouvant réellement pas stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

Les seuils de collecte

Le service public de collecte des déchets collecte les professionnels produisant au maximum 10 000 litres de déchets par semaine, à l'exception de certains établissements publics.

Les biodéchets des industriels de l'agroalimentaire ne pourront être collectés si l'entreprise compte plus de 10 salariés. Il s'agit d'une condition au maintien du label qualité du compost réalisé à partir des biodéchets collectés sur le territoire.

Les fréquences de collecte



BIODÉCHETS

FRÉQUENCE GÉNÉRALE

1 fois par semaine

EXCEPTION

2 fois par semaine

pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines ...)



TOUS LES EMBALLAGES

FRÉQUENCE GÉNÉRALE

1 fois par semaine

pour les communes à forte densité de Lanester, Larmor Plage, Lorient, Plœmeur et Groix (été).

1 fois tous les 15 jours

sur les autres communes.

EXCEPTION

2 fois par semaine

dans le centre-ville de Lorient

1 fois par semaine

pour certains grands ensembles, certains gros producteurs, certains professionnels du tourisme et certains professionnels assujettis à la redevance spéciale pour les communes dont la fréquence générale est d'une fois tous les 15 jours.



LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

FRÉQUENCE GÉNÉRALE

1 fois par semaine

sur 7 communes (Gâvres, Groix (été), Guidel, Lanester, Larmor Plage, Lorient et Plœmeur) ainsi que dans les centres villes d'Hennebont et de Port-Louis.

1 fois tous les 15 jours

sur 18 communes (Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gestel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Plouay, Pont Scorff, Port-Louis, Queven, Quistinic, Riantec + Groix (hiver))

EXCEPTION

1 à 2 fois par semaine

pour certains collectifs.

2 à 3 fois par semaine

pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...).

Les modalités d'exploitation du service

Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

14 communes sont collectées par la régie communautaire, soit 57 % de la population totale :

Brandérion, Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Plœmeur, Port-Louis, Quéven et Riantec.

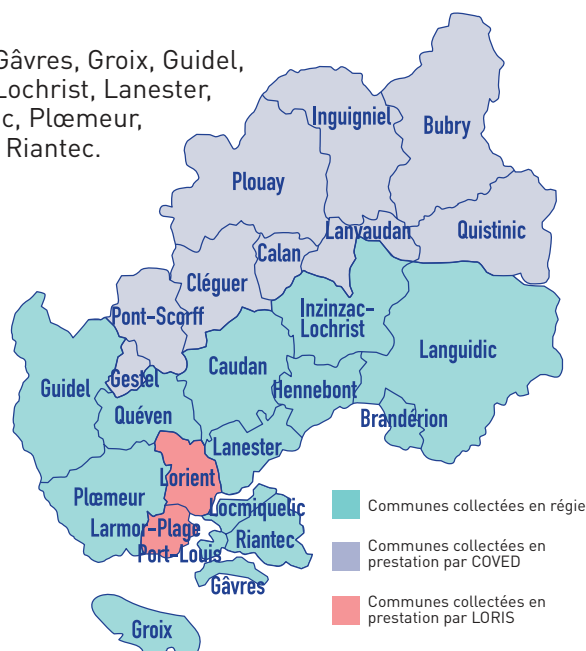
11 communes sont collectées en prestation de service, soit 43 % de la population totale.

► COVED

assure la collecte sur les communes de Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont-Scorff et Quistinic, soit 11 % de la population totale

► LORIS SERVICES

assure la collecte pour les communes de Larmor-Plage et Lorient soit 32 % de la population, ainsi que la collecte des cartons du centre-ville de Lorient.



1/1/2 Les services spécifiques de collecte en porte à porte :

La collecte du papier de bureau pour les établissements publics

Les administrations et structures publiques peuvent bénéficier d'une collecte des papiers de bureau sur certaines communes. Cette collecte tend à se réduire du fait de la baisse des tonnages collectés.

La collecte du carton pour les entreprises

Les professionnels situés en bordure de la N165 sur les communes de Caudan, Lanester et Quéven ainsi que les commerces en centre-ville de Lorient peuvent bénéficier d'une collecte de leur carton. La collecte est effectuée en conteneurs (couvercle marron) ou « au sol » au centre-ville de Lorient.

Au maximum, un professionnel ne pourra présenter à la collecte que 5 000 litres de cartons chaque semaine.

Au-delà, le professionnel devra faire appel à un prestataire privé.

La collecte des encombrants à domicile

Depuis le 01/01/2017, la collecte des encombrants est réalisée par le Comptoir du Réemploi (Participation des usagers de 10 €/collecte pour 3 m³ ou sur devis pour les volumes plus importants, 6m³ au maximum). La collecte s'effectue sur inscription, et est réalisée à domicile. Ce service est exclusivement réservé aux particuliers domiciliés sur le territoire de Lorient Agglomération (Hors Groix).

À Groix les encombrants peuvent être déposés en déchèterie, en vue d'être réemployés (local réemploi) ou recyclés (benne mobilier).

1/1/3 Le service de collecte en point d'apport volontaire :

2 flux
sont collectés
en point d'apport
volontaire sur
le territoire



Le verre Bouteilles, bocaux et pots en verre,



Le papier Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...



► Les contenants

Les codes « couleurs » des colonnes verre et papier sont les suivantes :

- Colonnes vertes pour le verre : 637
- Colonnes prunes pour les papiers : 498

Une cartographie des points d'apport volontaire (verre, papier et textile) est disponible sur le site internet de Lorient Agglomération.

Sur certains secteurs à majorité d'habitats verticaux de Lorient et Lanester, des colonnes DMR et emballages sont mises en place : 40 en DMR et 41 en emballages.

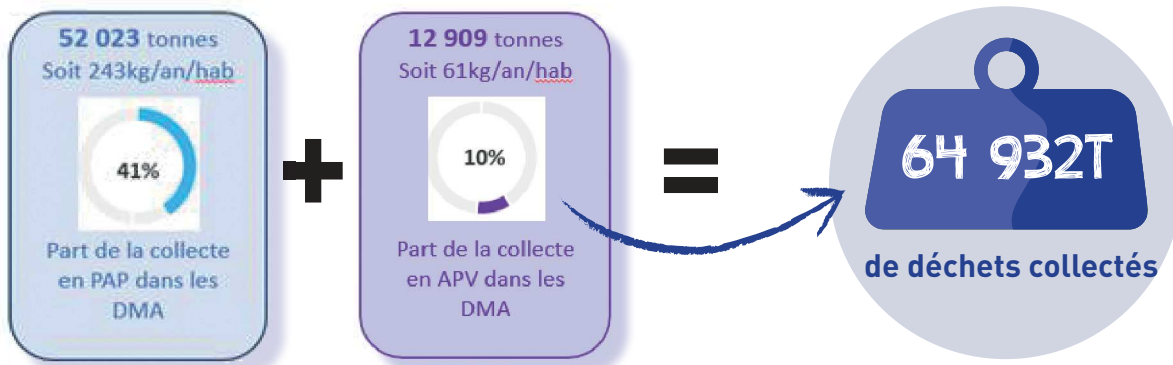
Au total, ce sont plus de 1 200 colonnes d'apport volontaire qui sont implantées sur le territoire de l'agglomération consultables sur le lien suivant :

<https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/dechets/collecte-et-tri-des-dechets/>

► Les modalités d'exploitation du service

En 2023, la collecte des points d'apport volontaire pour le verre et le papier est réalisée en régie, hormis la collecte du verre sur la commune de Lorient, réalisée par SUEZ.

1 | 2 les indicateurs de la collecte en porte a porte et en point de collecte volontaire :

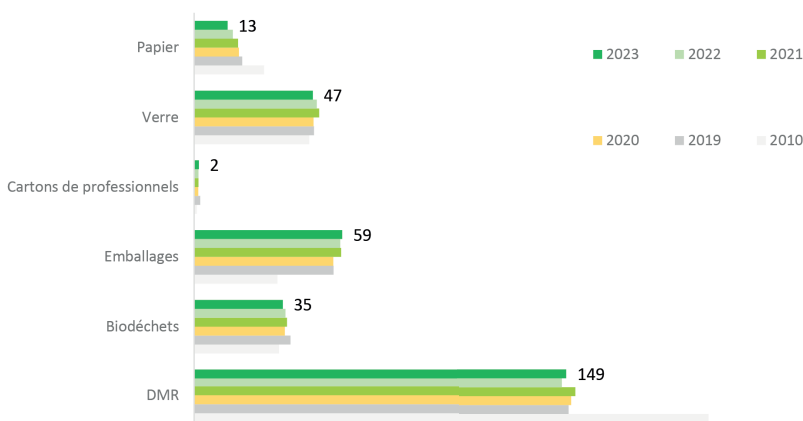


Evolution des déchets collectés via les collectes de proximité :

Flux/Années	2010	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2010/2023	Évolution 2022/2023
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 278	31 620	32 106	31 083	31 556	-25%	2%
Biodéchets	6 936	8 027	7 591	7 812	7 713	7518	8%	-3%
Emballages	6 806	11 621	11 650	12 357	12 334	12 546	84%	2%
Cartons de professionnels	221	517	355	364	375	403	82%	7%
Verre	9 404	9 991	9 984	10 502	10 346	10 062	7%	-3%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 010	3 753	3 694	3 266	2 847	-50%	-13%
Sous-total Collectes sélectives	29 076	34 166	33 333	34 730	34 034	33 376	+15%	-2%
TOTAL déchets Ménagers et Assimilés -DMA	71 177	65 444	64 953	66 836	65 117	64 932	-9%	-0%

La courbe des tonnages reprend sa diminution stoppée en 2020.

Évolution des ratios (kg/an/hab.) collectés entre 2019 et 2023 via les collectes de proximité :

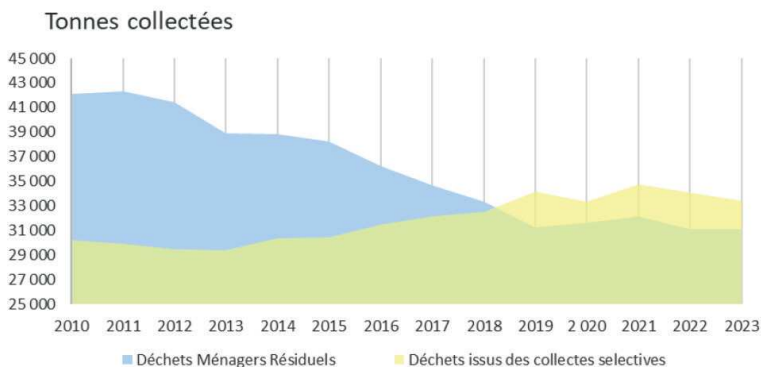


1/1/3 Les indicateurs de la collecte en porte à porte :

Parc BOM et kilométrage parcouru sur l'année :

	REGIE	LORIS	COVED
BOM	25 BOM	7 BOM 26T / 2 BOM 12T	3 BOM bi 26T / 2 BOM bi 19T
KILOMETRAGE	450 130km	173 209 km	11 713 km

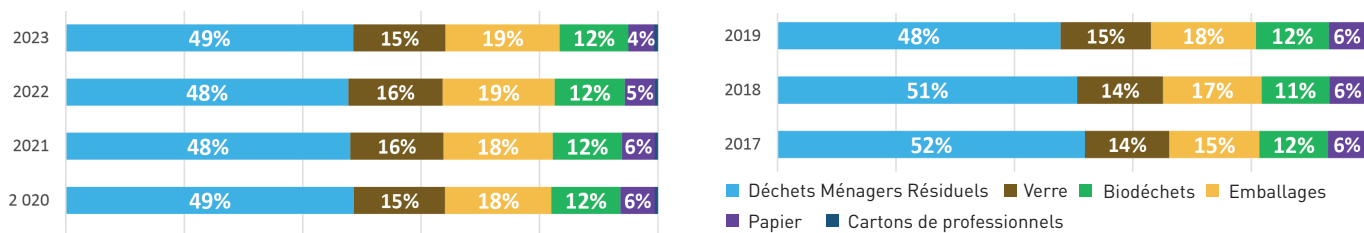
► En 2023, 41 % des déchets collectés proviennent de la collecte en porte à porte (42 % en 2022) :



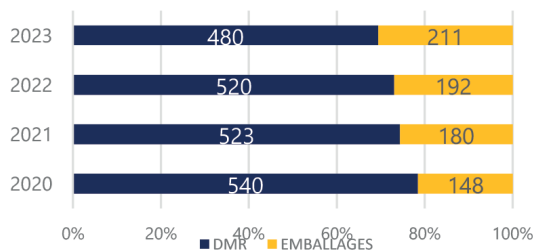
La collecte des déchets valorisables issues des collectes en PAP et en APV supplantent la collecte des ordures ménagères

Au 01/01/2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné. Les tonnages ont été additionnés entre 2010 et 2013.

Détails des collectes via les collectes de proximité :

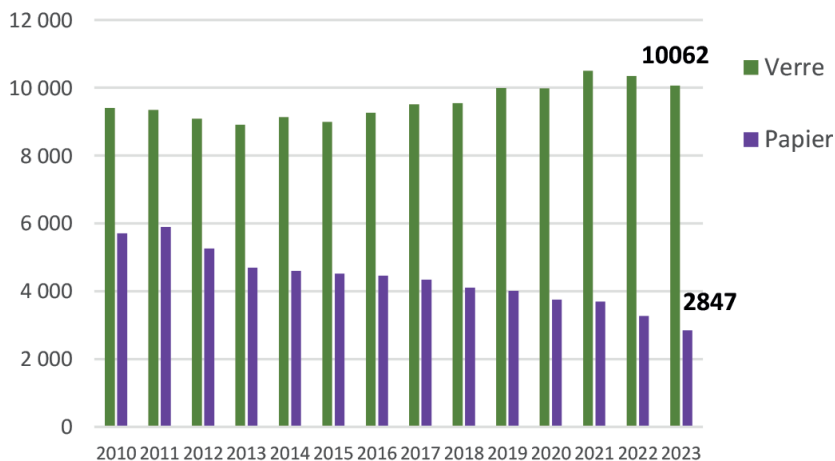


► Détail de la collecte en PAP sur Groix :

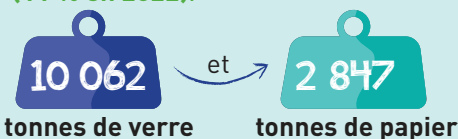


Sur l'île, la part des emballages poursuit son augmentation 31%, contre 27% en 2022

1/2/1 Les indicateurs de la collecte en en point d'apport volontaire :



En 2023, 10 % des déchets collectés proviennent de la collecte en points d'apport volontaire (11 % en 2022).



ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit :

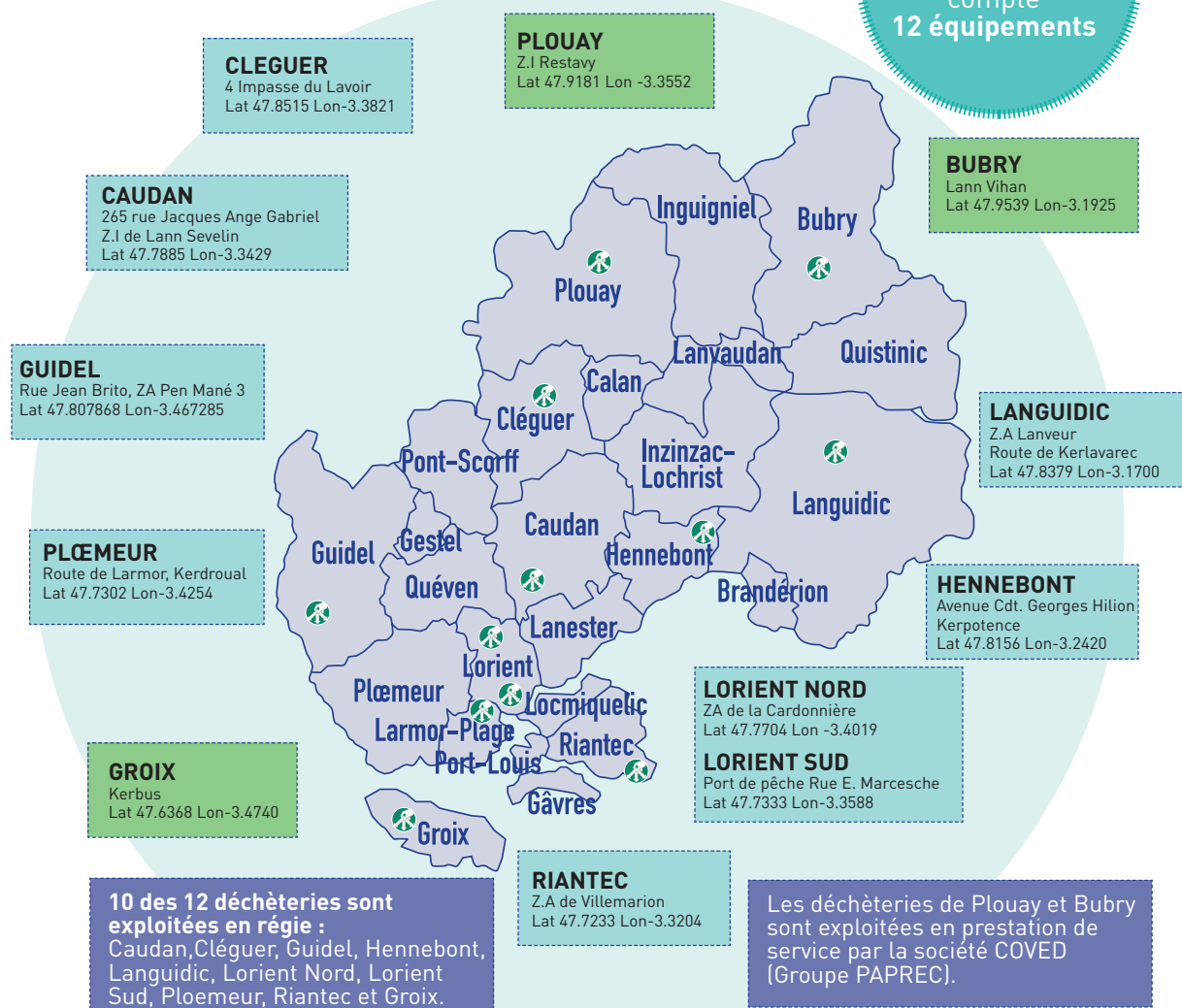
- ↳ Baisse de 3 % pour le verre,
 - ↳ Baisse de 13 % pour le papier,
- due à la modification des usages et à la dématérialisation des informations

2 | La collecte en déchetterie :

2/1 Présentation du service :

2/1/1 Localisation des déchèteries et modalités d'exploitation

Le territoire de Lorient Agglomération compte 12 équipements



2/1/2 Usagers acceptés et modalités d'accès

Les 12 déchèteries du territoire sont accessibles uniquement avec un badge d'accès, disponible sur simple demande sur le site internet, avec présentation d'un justificatif de domicile.

Horaires d'ouverture unique sauf Groix : 10h-12h30 >> 14h-18h

SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES	
Les particuliers	Résidant sur le territoire de Lorient Agglomération Accès gratuits sur tous les jours et heures d'ouverture
les particuliers payés en chèque emploi services universels	Accès gratuit en semaine, interdit le weekend
Les associations, entreprises sociales, services techniques	Conventionnement nécessaire avec modalités d'accès et de facturation
À BUBRY, PLOUAY ET GROIX > Les professionnels	Après accord par signature d'une convention pour les professionnels, et selon une tarification spécifique votée annuellement

Déchèterie de Groix : Du mardi au jeudi : 13h30-17h | Samedi : 9h30-12h30/13h30-17h (Du 15 avril au 15 septembre: ouverture supplémentaire le vendredi de 9h30 à 12h30)

TOUTE L'ANNÉE	lundi	Mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	Dimanche
Bubry	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Caudan	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge
Cléguer	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Guidel	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Hennebont	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Languidic	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Lorient Nord	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge
Lorient Sud	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Plœmeur	Vert	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Plouay	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Rouge
Riantec	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge

Vert Ouvert Rouge Fermé
 Déchèteries fermées dimanche et jours feriés

2/1/3 Déchets acceptés en déchèterie



Spécificités

► Le plâtre est collecté uniquement sur les sites de Caudan, Hennebont, Lorient Nord, Languidic et Plouay

► Le plastique dur, le film plastique et le polystyrène sont collectés sur les sites de Caudan et Guidel

► **Préau des matériaux :** espace d'une surface de 85 m² au sein de la déchèterie de Caudan, ouvert en mai 2021 avec pourvocation le don et la reprise par les usagers de matériaux et d'éléments d'ameublement intérieurs et extérieurs.

2/1/4 Déchets refusés en déchèterie

Interdit

Déchets ménagers :
A trier chez soi

Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) :
A rapporter en pharmacie

Médicaments non utilisés :
A ramener en pharmacie

Pneus usagés :
A rapporter au garage ou chez le poseur dans le cadre de l'éco production

Véhicules hors d'usage :
contacter une casse automobile

Engins pyrotechniques périmés :
A ramener dans les magasins d'accastillages partenaires

Déchet amianté :
S'adresser à un prestataire spécialisé

Extincteur et bouteille de gaz :
A ramener aux fournisseurs

2/1/5 Volumes acceptés

Pour ne pas perturber les enlèvements à cause de dépôts trop importants, le volume des déchets est limité pour tous les usagers :

Bois / déchets verts / cartons / meubles et literies / autres déchets non recyclables « tout-venant »	3 m ³ maximum par jour
Gravats	1 m ³ maximum par jour

2|2 Les indicateurs de la collecte en déchèterie :



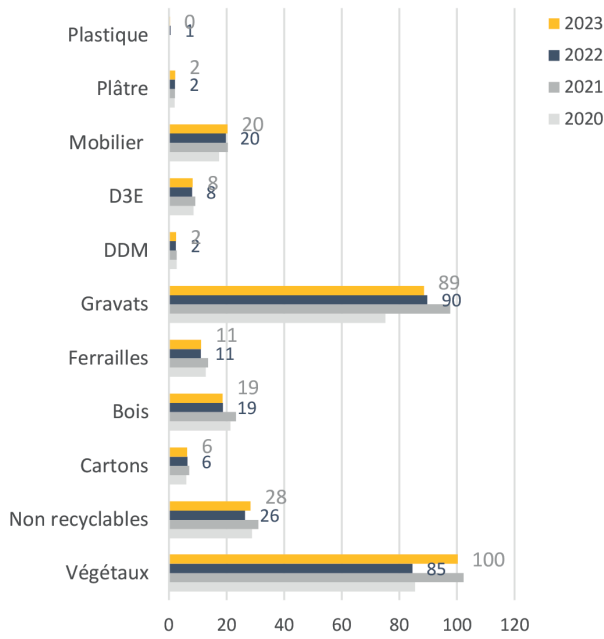
2|2|1 Les tonnages collectés en déchèterie

Sur les déchèteries, les tonnages ont augmenté de 7%, du fait de l'augmentation importante des végétaux en 2023 (sécheresse en 2022) et à la hausse des non recyclables.

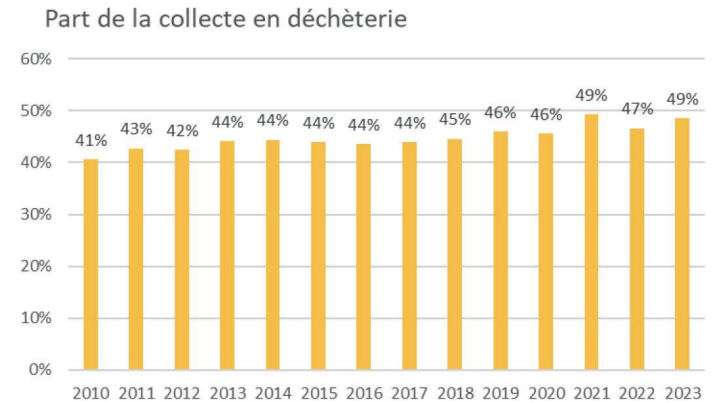
Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés en déchèterie :

Flux/Années	2010	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2010/2023	Évolution 2022/2023
Végétaux	15 084	20 080	17 900	21 505	17 837	21237	41%	19%
Non recyclables	9 548	6 350	6 039	6 538	5 580	6010	-37%	8%
Cartons	1 112	1 224	1 268	1 484	1 351	1333	20%	-1%
Bois	4 138	4 422	4 477	4 905	3 946	4060	-2%	3%
Ferrailles	2 405	2 642	2 669	2 850	2 336	2369	-1%	1%
Gravats	15 605	14 832	15 744	20 538	18 924	18758	20%	-1%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	431	569	560	510	528	103%	4%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1950	1 786	1932	1 688	1752	272%	4%
Mobilier	0	3 607	3 652	4310	4 170	4307		3%
Plâtre	0	243	408	435	429	459		7%
Plastique dur					115	74		-36%
Polystyrène						5		
TOTAL déchèteries	48 623	55 781	54 512	65 057	56 886	60 892	25%	7%

Evolution des flux en kg par an, par



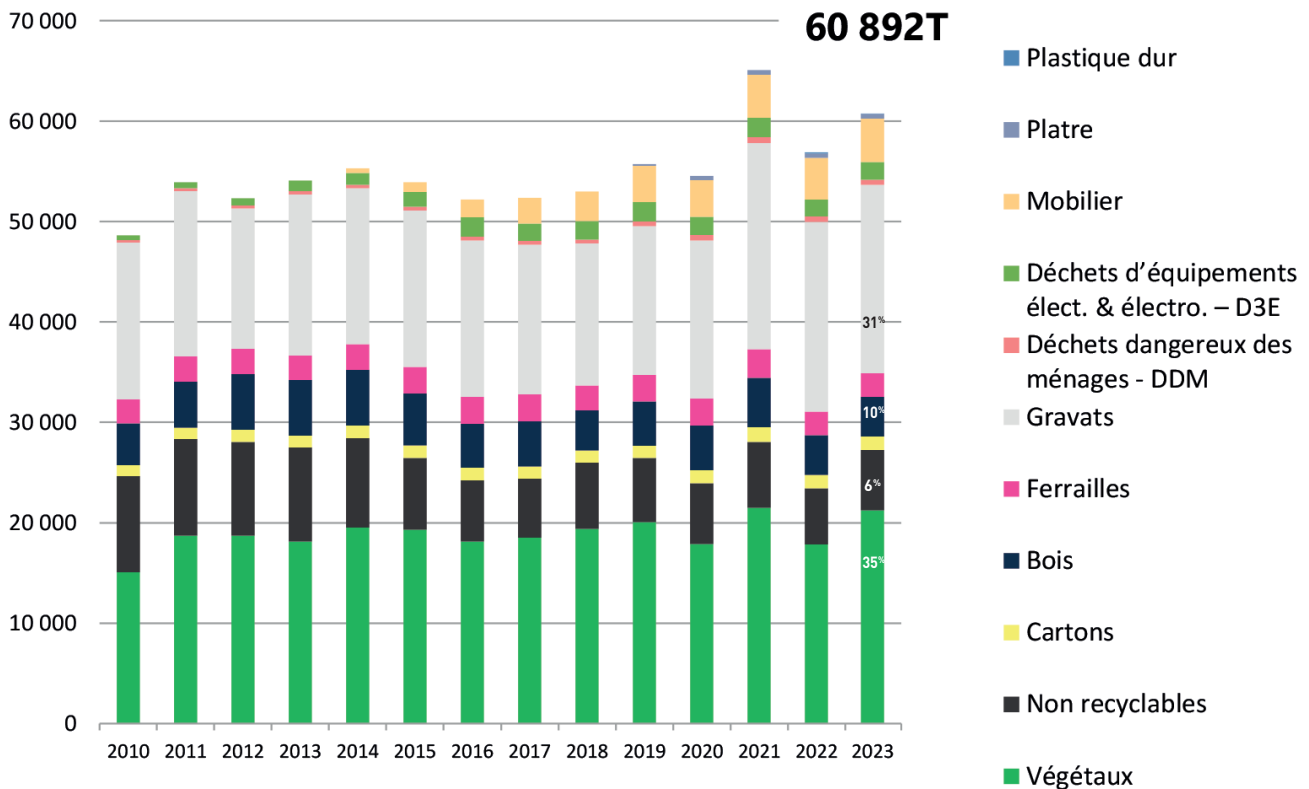
La part des déchets collectés en déchèterie est en constante augmentation depuis 2010.



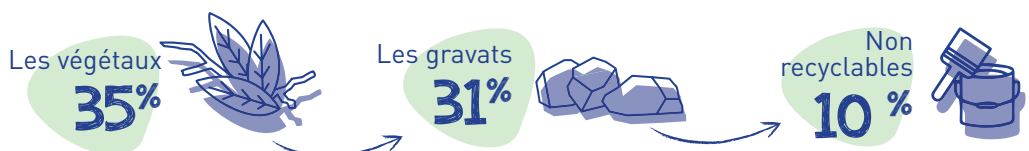
Depuis 2018, la part des déchets issus des déchèteries est supérieure à **45%**

2/2/2 La répartition des flux collectés

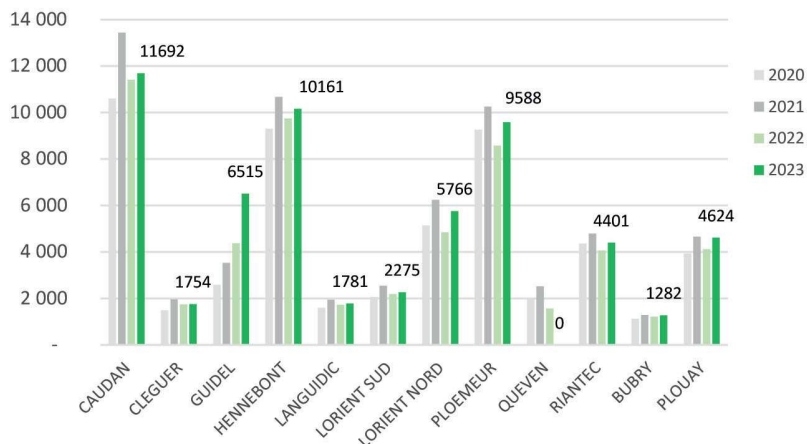
En 2023, environ 61 000 tonnes de déchets ont été collectées sur les 12 déchèteries du territoire. C'est environ 4 000 tonnes de plus que l'an passé.



Les apports les plus importants sont



2/2/3 La répartition par site



Caudan est le site qui enregistre les apports les plus importants en 2023.

Hennebont, Plœmeur et Guidel sont les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes déchèteries les plus importantes en termes de tonnages collectés.

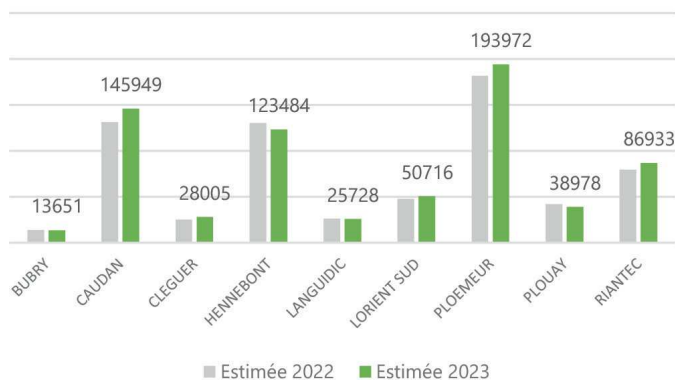
2/2/4 La fréquentation des déchèteries

Fréquentation annuelle : Nombre total de passage par déchèterie sur 2023 comparativement à 2022

La mise en place de la gestion informatisée des accès permet de quantifier le nombre de passages journaliers sur chaque déchèterie.

Ces indicateurs permettent d'analyser le comportement des usagers en fonction de leur commune et le taux de fréquentation de chaque déchèterie en fonction des jours et horaires d'ouverture.

Suite à des problèmes de serveur, les données des déchèteries de Guidel, Lorient Nord et Groix ne sont pas consolidées.



Les déchèteries de Plœmeur, Caudan et Hennebont sont les déchèteries ayant eu la plus forte fréquentation.



Sur **9** déchèteries

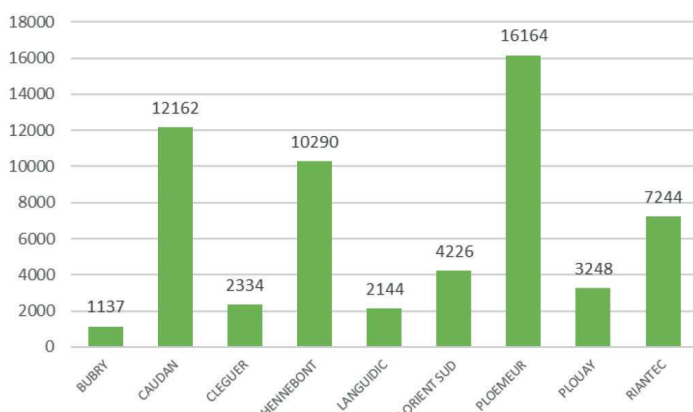
on enregistre environ

707 500 passages en 2023,

soit une moyenne de

78 600 passages par déchèteries par an.

Fréquentation moyenne par déchèterie : Nombre moyen de passage par mois par déchèterie sur 2023



Sur **9** déchèteries moyenne d'environ

6 600 passages par mois par déchèterie

3 | Le tri, le traitement et la valorisation

3|1 Présentation du service :

Les élus de Lorient Agglomération ont fait le choix de situer au maximum les installations de traitement des déchets sur le territoire pour des raisons de responsabilisation et de maîtrise des coûts mais aussi pour favoriser les emplois locaux, en valorisant l'insertion professionnelle.

Ainsi, les principales installations de tri et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés appartiennent à Lorient Agglomération et la majorité des filières de recyclage ou d'élimination se situent sur le territoire.

3|1|1 L'unité de compostage de l'UTB de Caudan

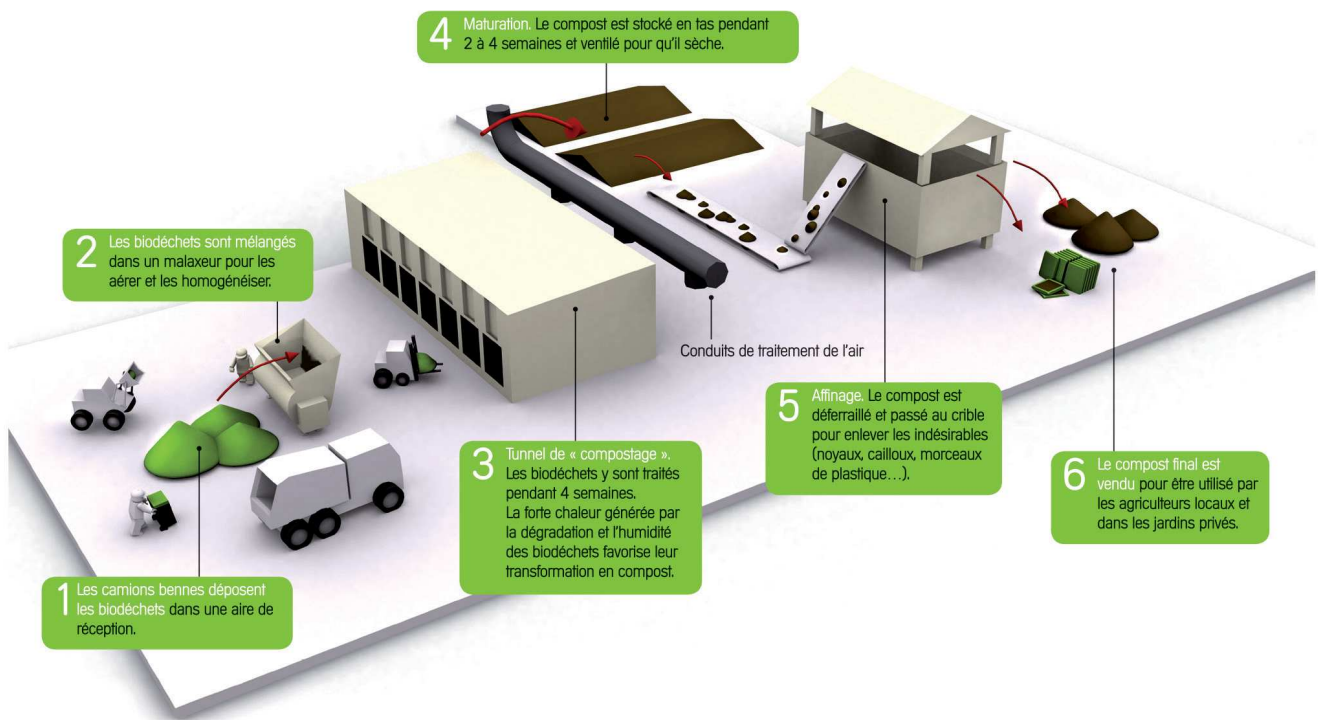
Les biodéchets du continent sont vidés sur une plateforme de l'Unité de Traitement Biologique de Caudan où ils sont traités par compostage.

Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (végétaux broyés issus des déchèteries), les biodéchets rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4 se-

maines, les déchets sont ensuite déposés en andains sur une plateforme de maturation pendant 2 semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.



a été marqué par la continuité des travaux sur les tunnels et les biodéchets ont continué d'être envoyés sur la plateforme de compostage de Pont Scorff.



Le compost obtenu est utilisable en Agriculture Biologique et a obtenu le label ASQA, gage de qualité.

Près de 100 % du compost est valorisé auprès d'agriculteurs locaux.



- Le reste est distribué gratuitement aux usagers lors de manifestations communales ou vendu en sac de 40 litres au comptoir du réemploi.
- L'unité de compostage est située au centre ADAOZ à Caudan.
- Elle est exploitée par la société GEVAL. La commercialisation est à la charge du prestataire.

3|1|2 La plateforme de compostage de Groix

Les biodéchets de Groix sont compostés sur place au niveau de la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

3/1/3 Le centre de tri

Le centre de tri accueille :



Les déchets d'emballages issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-BelleVue-Océan,

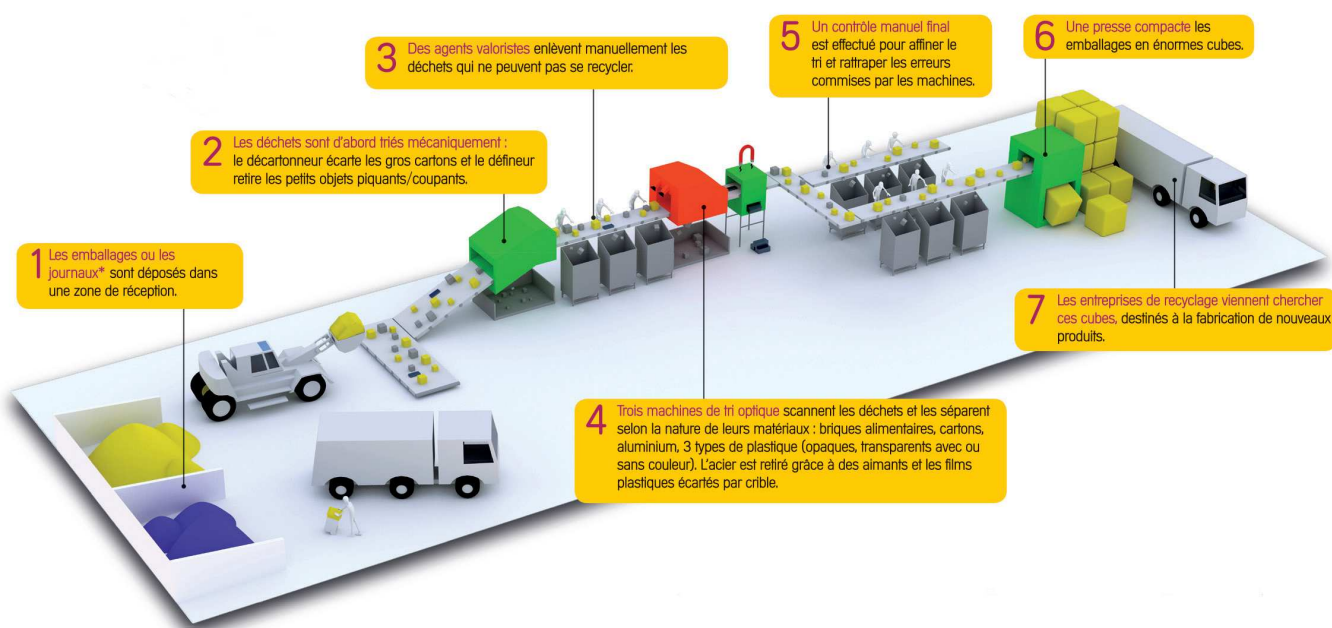


Les papiers issus des points d'apports volontaires et des collectes des administrations,



Les cartons en provenance des déchèteries et des collectes de cartons sur le territoire.

L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services – durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} Août 2017).



Les emballages sont triés par matière afin de permettre leur valorisation via différentes filières de recyclages. Le tri est semi-automatisé. Après avoir été pesés, les déchets sont séparés mécaniquement. Ensuite un pré tri manuel est effectué. Puis des trieurs optiques séparent davantage les matières par résine. Un second tri manuel permet d'affiner le tri. Les emballages ainsi triés sont ensuite compactés et mis en balles.

La majorité des filières sont prises en charge par des éco-organismes. Pour les emballages, Lorient Agglomération a conventionné avec l'éco-organisme CITEO qui verse ainsi trimestriellement des soutiens pour financer la collecte et le tri des emballages et des papiers réalisés sur le territoire.

Les emballages, mis en balles partent vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS	FLUX	REPRENEURS
Acier	Guyot Environnement	Plastiques	Valorplast
Aluminium	Guyot Environnement	Papiers	SUEZ Cellulose de la Loire
Briques alimentaires	REVIPAC	Verre	Verralia
Cartons / cartonnettes	REVIPAC		

Le stockage du verre avant tran

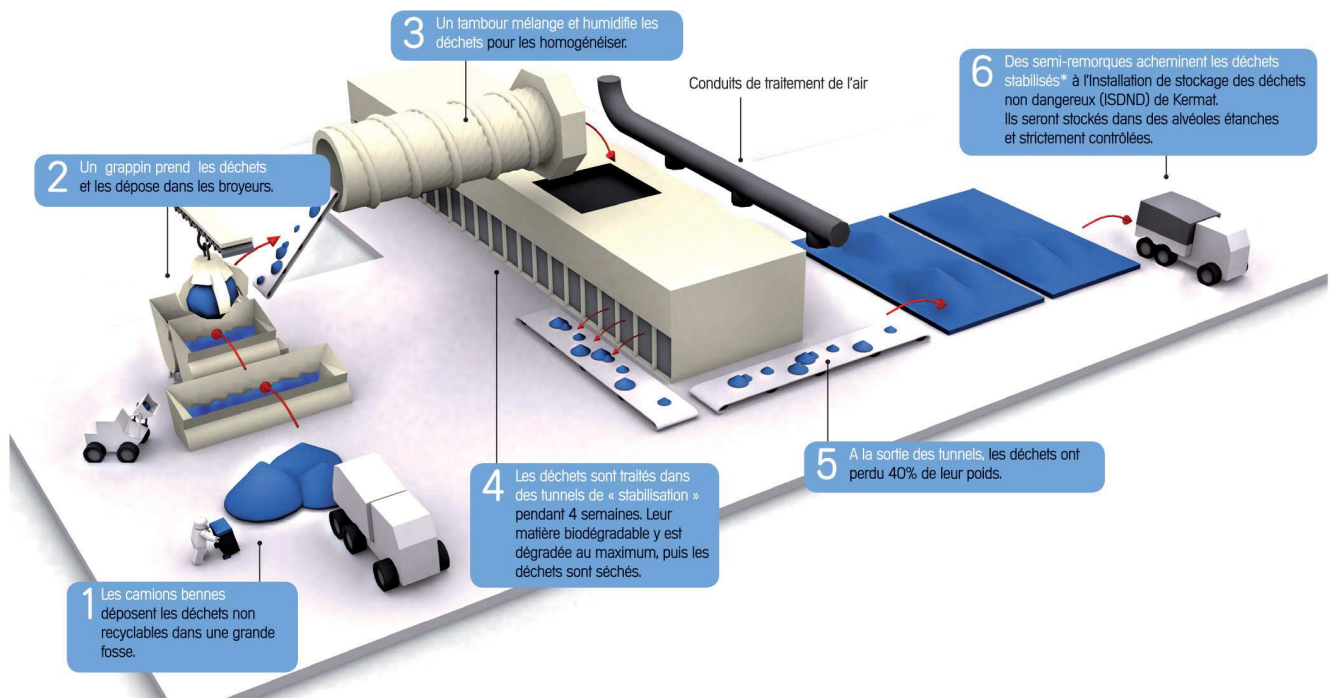
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont collectés en apport volontaire sur tout le territoire. Il existe 2 points de stockage et de regroupement du verre :

- ▶ Sur le site ADAOZ à Caudan,
- ▶ Et sur Plouay pour les communes du nord du territoire.

Le verre est ensuite recyclé par VERRALIA (filiale garantie par CITEO).

3/1/4 L'unité de stabilisation des Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR) sont vidés en fosse à l'Unité de Traitement Biologique de Caudan. Ils sont traités par stabilisation biologique avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.



Après vidage, les déchets issus de la poubelle bleue passent ensuite dans un broyeur lent. Ils sont ensuite stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcée. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferrailage est effectué, avant et après stabilisation. L'unité de traitement biologique est exploitée en prestation de service par la société GEVAL.

En novembre 2023, suite à un arrêt de la machine de vidage des tunnels DMR sur l'UTB, 785T de déchets ménagers résiduels ont été envoyés sur d'autres centres de traitement en privilégiant à la fois la proximité des exutoires mais également les Unités de Valorisation Énergétique.



3/1/5 L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Kermat à Inzinzac Lochrist.

Les déchets stabilisés issus de l'Unité de Traitement Biologique de Caudan sont enfouis à l'ISDND de Kermat. En moyenne, chaque jour, 8 semi-remorques de 20 tonnes apportent des déchets destinés à l'enfouissement.

À Kermat, les déchets sont stockés dans des alvéoles dont les parois sont constituées de plusieurs couches de protection imperméables.

3/1/6 Les déchets issus des déchèteries

Les déchets non recyclables

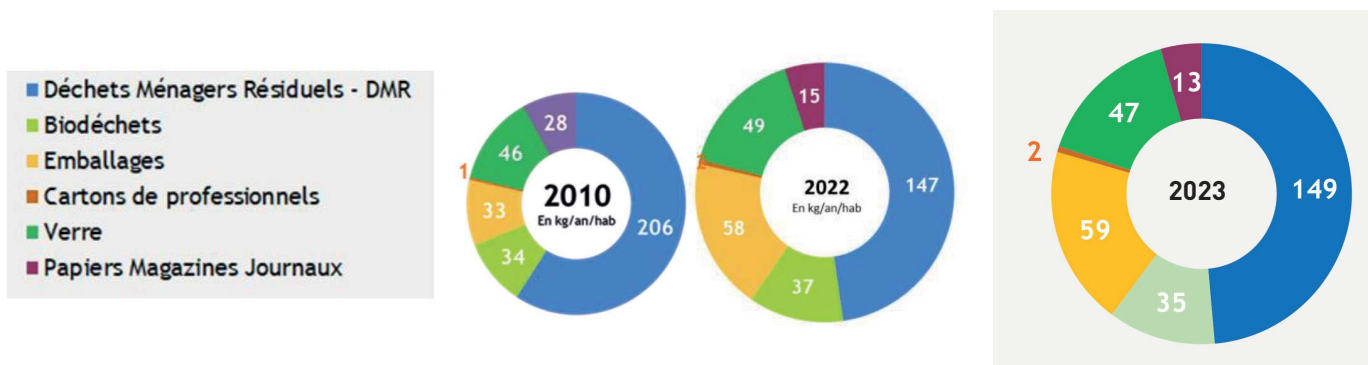
Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Ils sont ensuite envoyés vers l'IS-DND de Kermat à Inzinzac-Lochrist, sans tri complémentaire.

Les autres déchets

	REPRENEURS	ECO-ORGANISMES
Métaux	Plateforme GDE à Kervignac VEOLIA, Hennebont	/
Bois	VEOLIA, Hennebont GEVAL, Pont Scorff (bois issu de Groix)	/
Gravats	ATRED Valorisation à Languidic Groix : stockage temporaire sur le site de Kerbus	/
Déchets végétaux	Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff Plateforme de Plouay exploitée par les recycleurs Bretons Groix : Broyage sur le site de Kerbus	/
Déchets d'éléments d'ameublement	SUEZ, Lanester	ECOMOBILIER
Textiles	RETRITEX, Pontivy	ECOTLC
Plâtre	VEOLIA, Hennebont	/
Cartons	REVIPAC	CITEO
Batteries	GDE à Kervignac	/
Déchets d'équipement électrique et électronique	VEOLIA, Lorient RETRILOG, Lorient	ECOSYSTEMES
Piles et accumulateurs	COREPILE	COREPILE
Déchets diffus spécifiques	Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande Déchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (SARP)	ECODDS
Lampes et néons	ECOSYSTEM (ex RECYCLUM)	ECOSYSTEMES
Plastiques durs	RETRILOG	/
Polystyrene	RETRILOG	

7 | LES INDICATEURS DE LA QUALITÉ DU TRI

Depuis 2010, de plus en plus d'usagers trient leurs déchets, mais il semblerait que depuis 2022 un palier soit atteint dans les tonnages collectés.



1 | Indicateurs de la qualité du tri des déchets collectés

Part des déchets valorisables dans la poubelle bleue :

Chaque année le service réalise des caractérisations des différentes tournées de collecte. L'objectif est de déterminer la composition précise d'un gisement de déchets. Les données servent ensuite à mettre en place des actions pour corriger ou améliorer le tri. Ces caractérisations sont effectuées selon la méthodologie et le protocole établis par l'ADEME.

Taux de déchets valorisables d'après les caractérisations réalisées :



Une baisse très progressive des déchets résiduels dans le bac bleu est constatée, mais une part importante de déchets valorisables reste présente dans ces déchets résiduels.

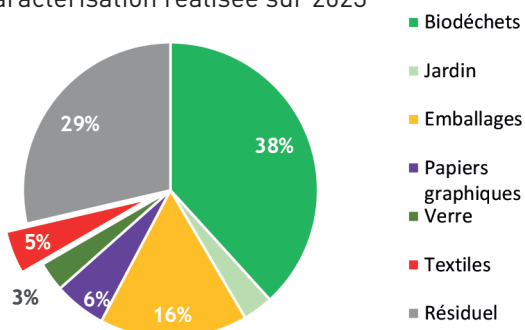


8 tournées DMR ont été caractérisées pour la mise en place de l'abaissement de fréquence de collecte sur Lanester et Guidel.

Les données de 2022 sont spécifiques à l'hyper centre, sur 5 tournées, et ne sont donc pas représentatives de l'ensemble du territoire. Nombreux collectifs, centre-ville, accès bacs en hyper centre, ...]

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part valorisable	79%	74%	74%	72%	NE	73%	87%	71%

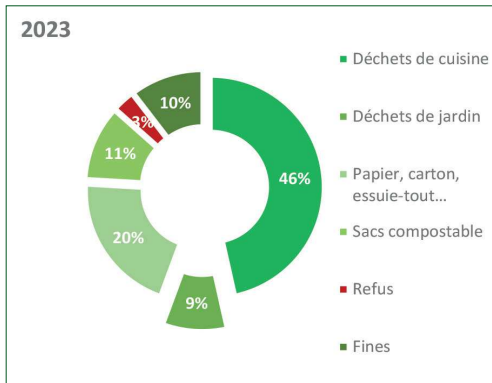
Détail caractérisation réalisée sur 2023



Le levier d'amélioration de la qualité du tri et de la baisse de l'enfouissement est assez important mais les communes caractérisées sont urbaines, avec des différences sociologiques et des habitats collectifs plus nombreux, ce qui ne permet pas une sensibilisation optimale.

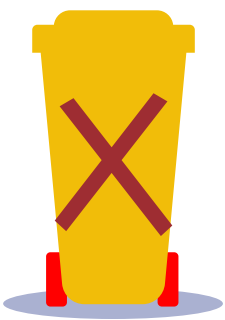
Part des biodéchets dans le bac vert

En 2023, 8 tournées de biodéchets ont été caractérisées dans le cadre du projet d'abaissement de fréquence de collecte.



Soit **3%** de refus, **10%** de fines et **20%** de papiers, cartons, essuie-tout. Soit environ **76%** de biodéchets dans le bac vert

Résultats des caractérisations du bac jaune en 2023

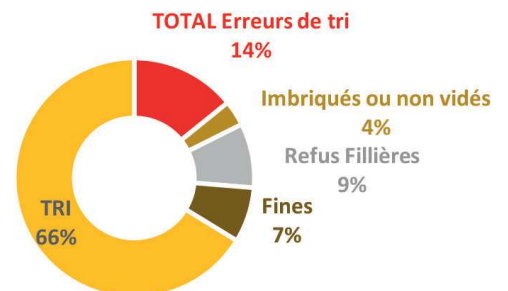
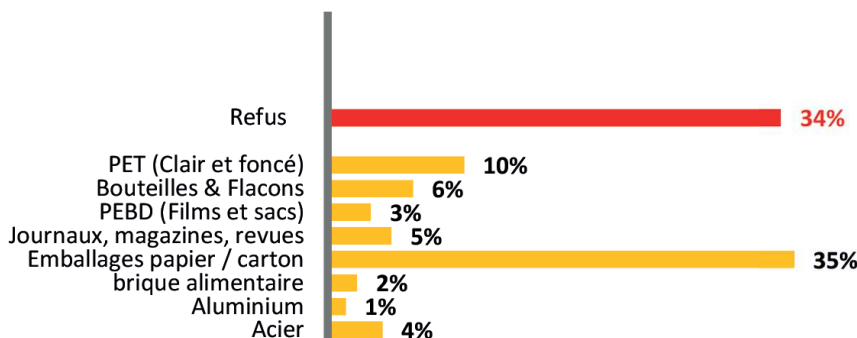


Les données présentées ici sont extraites des caractérisations réalisées hebdomadairement sur la poubelle jaune par le service déchets de Lorient Agglomération. Ces caractérisations sont la photo, à un moment donné, de la qualité du tri d'une tournée de collecte des emballages. Leur résultat, s'il n'est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri : chaque tournée est caractérisée à deux reprises avec 8 semaines d'intervalles pour ap-

porter des mesures correctives sur le terrain. Un suivi des actions correctives est réalisé.

CITEO impose un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de CITEO.

Les tournées caractérisées sont ciblées en fonction des besoins du service.



En 2023, le taux de refus sur le bac jaune est de 34% (35% en 2022). Il est au-dessus de la moyenne nationale.

Ce taux de refus comprend les erreurs de tri sur les consignes à appliquer, le verre, les emballages imbriqués ou non vidés, les refus filières et les fines (taille inférieure à 6 cm pour être triées et valorisées).

Le taux de fine a nettement diminué cette année, 7% pour 13% en 2022 mais en parallèle le nombre de refus filière a augmenté, 9% pour 5% en 2022.

2 | Les indicateurs de la qualité du tri en déchèterie

Plusieurs leviers ont été mis en place afin d'améliorer ces ratios :

- ▶ Nouvelles filières de tri (notamment mobilier, plastique dur, film plastique, ...),
- ▶ Davantage de vigilance de la part des agents d'accueil en déchèterie,
- ▶ Sensibilisation accrue des usagers,

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
31%	34%	30%	29%	28%	28%	29%

Ce ratio permet d'évaluer l'amélioration du geste de tri sur les différentes déchèteries. En 2023, les déchets non recyclables représentent 29 % des déchets collectés hors végétaux et gravats.

3 | Les indicateurs du traitement et de la valorisation des déchets

3.1 La valorisation des déchets triés au centre de tri

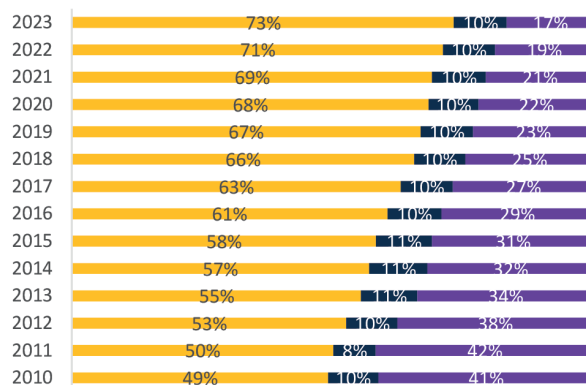
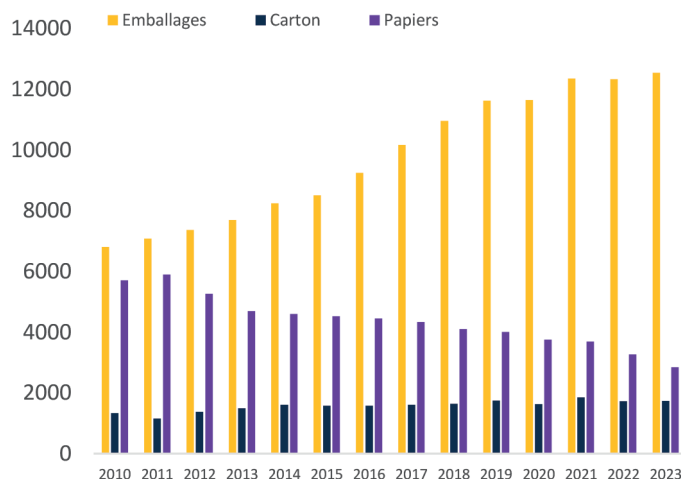
Les tonnages entrants au centre de tri



Le centre de tri a traité



de déchets pour le compte de Lorient Agglomération, soit **1,1%** de moins que l'année dernière, notamment du fait de la baisse de tonnage papier et de la stabilisation du tonnage carton.



Les emballages sont les déchets issus de la poubelle jaune (collecte en porte à porte). Les cartons sont issus à la fois de la collecte en porte à porte des professionnels et de la collecte en déchèterie. Les papiers journaux et magazines proviennent de la collecte en points d'apport volontaire.

La baisse des tonnages de papier se poursuit. Ce phénomène est lié, d'une part à la prévention qui propose l'affichage de l'étiquette STOP PUB sur les boîtes aux lettres et d'autre part, à la numérisation qui fait également diminuer les tonnages de papiers collectés.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages entrants comparativement à 2010 :

TONNES / AN	2010	2019	2020	2021	2022	2023
Emballages	6 806	11 621	11 650	12 358	12 335	12546
Carton	1 333	1 741	1 629	1 848	1 726	1 736
Papiers	5 709	4 010	3 753	3 694	3 266	2 847
Total	13 848	17 372	17 032	17 900	17 327	17129

Le recyclage des matières issues du centre de tri

Hormis les refus de tri, tous les déchets sortants du centre de tri font l'objet d'une valorisation matière.



Les refus de tri sont de plus en plus importants

Ils représentaient **17 % en 2016** et représentent désormais **27 %** des flux issus du centre de tri (le taux de refus comprend également les caractérisations effectuées sur le flux papier issus des collectes en points d'apports volontaires – et non seulement les taux de refus du bac jaune). Les usagers semblent donc trier davantage, mais des efforts sur la qualité du tri restent à faire.

Le tableau ci-dessous détaille les quantités recyclées depuis 2016 (année de mise en place des consignes d'extension de tri) :

	QUANTITÉ RECYCLÉE (TONNES)								Évolution 2022/2023
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Acier	471	479	497	486	506	512	464	448	-4%
Aluminium	66	53	66	80	69	90	99	114	15%
Briques alimentaires	250	256	216	246	232	238	239	255	7%
Emballages papiers, cartons	5 336	5 493	5 550	6 084	5 850	6 831	6 480	6 402	-1%
Journaux, papiers, magazines	4 767	4 627	4 313	4 323	3 963	3 997	3 427	2 985	-13%
Plastiques	1 736	1 869	1 965	2 056	1 954	2 138	2 049	2 026	-1%
Refus	2 585	3 116	3 849	3 884	3 935	4 232	4 496	4 608	2%
Total	15 211	15 894	16 457	17 159	16 509	18 037	17 254	16 838	-2%

La différence entre le tonnage entrant et le tonnage sortant s'explique par le stockage en fin d'année et « le taux de freinte » (pertes liées au passage des déchets sur les lignes de tri, notamment la part d'humidité perdue entre le vrac entrant et les balles sortantes).

3|2 La valorisation des biodéchets



Le compost produit a été de très bonne qualité et respecte la norme NFU 44-051 révisée ainsi que les certifications AB et ASQA qui ont été reconduites sur 2023.

En 2023, les biodéchets réceptionnés ont été envoyés vers la plate-forme de compostage de Pont-Scorff pour y être valorisés en amendement organique. Les plateformes en « extérieure » nécessitent plus de structurants que les procédés de compostage par tunnel d'où l'augmentation du bilan matière.

Le refus de criblage s'élève à 2 818T en 2023, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants

non dégradés (ligneux bois). Ce refus est enfoui à l'ISD-ND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

L'agriculture est le principal débouché. Les agriculteurs locaux sont privilégiés (20 km autour de Caudan). La distribution gratuite, en vrac, lors de manifestations publiques est, également, fortement appréciée des habitants. Plus de 100 tonnes par an sont ainsi valorisées par Lorient Agglomération.



La promotion de la filière et sa valorisation passe par la diversification des débouchés, c'est pourquoi depuis le 1er octobre 2019, une partie du compost produit est également ensaché et vendu à la boutique du comptoir du réemploi.

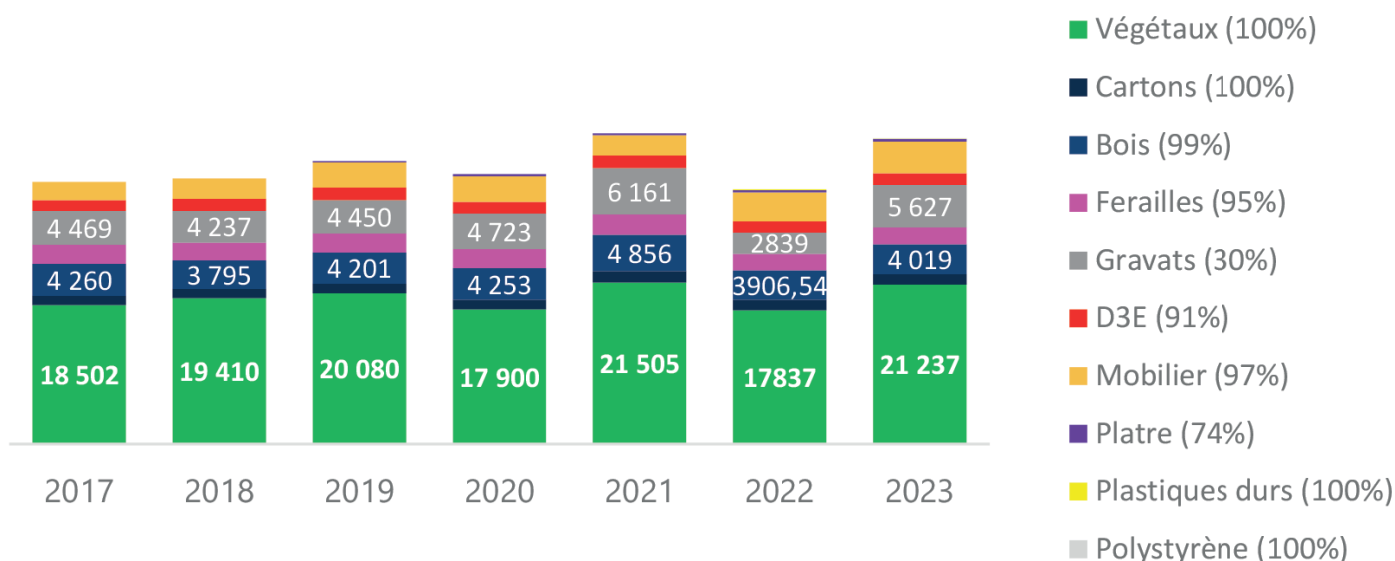
L'ensachage et son packaging est un formidable vecteur de communication et de prévention participant à renforcer et améliorer la qualité du tri.

VENTE	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de sacs 40L	247	1215	1385	1089	1271
Tonnage	4T	17T	19T	15T	18T

À Groix, deux types de compost sont produits sur la plateforme de compostage de Groix (compost issu de la collecte de biodéchets, et compost issu de déchets verts). Après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

3 | La valorisation des déchets issus des déchèteries

➤ valorisation 8%



Valorisation par flux :

	TRAITEMENT OU VALORISATION
Déchets non recyclables	Enfouissement
Métaux	Recyclage matière
Bois	Recyclage matière
Gravats	Enfouissement ISDI et Valorisation matière (criblage, concassage, recouvrement d'alvéole de l'ISDND de Kermat à hauteur de 15%)
Déchets végétaux	Recyclage organique
Mobilier	« Multi filières » : Recyclage matière, valorisation énergétique dont CSR, Enfouissement
Textiles	Recyclage matière
Plâtre	Recyclage matière
Cartons	Recyclage matière
Batteries	Recyclage matière
D3E	Recyclage matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	Valorisation énergétique (destruction thermique majoritairement)
Lampes et néons	Recyclage matière
Polystyrène	Recyclage matière
Films plastiques	Recyclage matière
Plastiques durs	Recyclage matière

3|4 Les déchets enfouis à l'ISDND de Kermat

Les déchets enfouis au niveau de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Kermat sont :

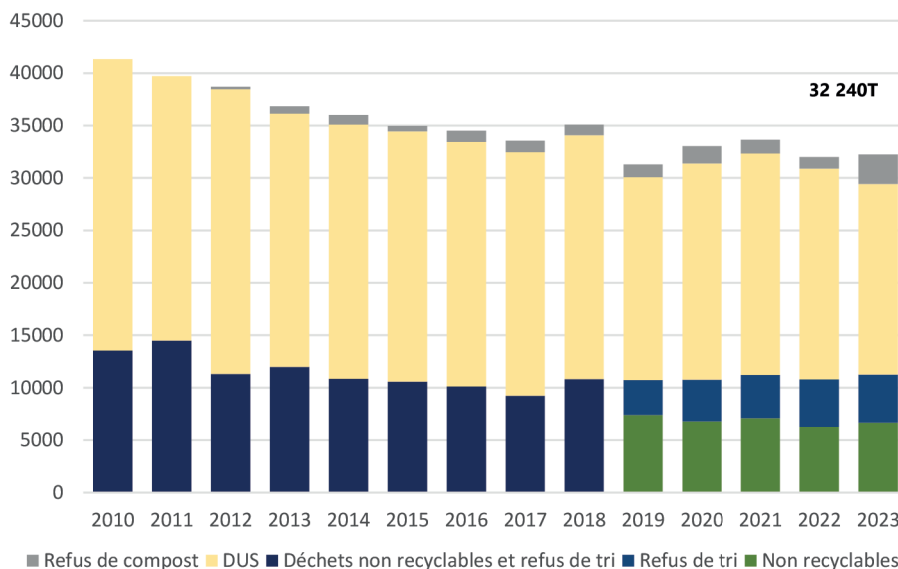
- ▶ Les déchets issus de la collecte en porte à porte (poubelle bleue) après traitement à l'Unité de Traitement Biologique. Ces déchets sont appelés DUS (Déchets Ultimes Stabilisés),
- ▶ Les déchets non recyclables provenant des déchèteries et des apports directs au centre ADAOZ par les structures autorisées,
- ▶ Les refus du centre de tri (issus des collectes de Lorient Agglomération ainsi que de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan),
- ▶ Les refus de compost.

Le tableau ci-dessous détaille les différents flux de déchets enfouis depuis 2010

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2022-2023
Déchets non recyclables + refus de tri	13533	10737	10755	11230	10 779	11 263	↗ 4,5%
DUS	27794	19334	20621	21107	20 123	18 158	↘ 9,8%
Refus de compost		1228	1669	1329	1 107	2 819	↗ 154,7%
TOTAL	41328	31299	33045	33666	32 009	32 239	↗ 0,7%

Jusqu'en 2018, les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'était pas possible de dissocier les tonnages. Depuis 2019, ils sont désormais dissociés.

On constate une hausse des refus de compost. En 2022 le traitement des biodéchets a fait l'objet d'expérimentation en méthanisation. Le retour des refus de compost en enfouissement s'est donc fait en 2023. L'année a été particulièrement humide et la plateforme de compost de Pont-Scorff est non couverte d'où l'augmentation du tonnage de plus de 154% par rapport à 2022. On constate également une baisse notable des tonnages de DUS, notamment due au traitement par stabilisation qui a permis de réduire le tonnage de déchets (masse des déchets entrants) enfouis de 41% en 2023 (contre 34,2% en 2022).

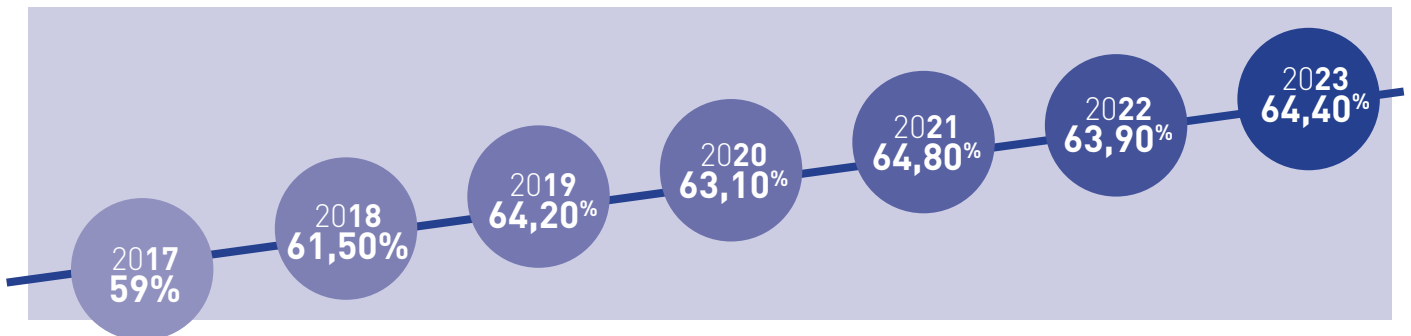


Les Déchets Ultimes Stabilisés (DUS) représentent 56,3 % des déchets enfouis en 2023 (contre 62,9% en 2022), les encombrants 20,7 %, les refus de tri 14,3 % et les refus de compost 8,7 % (3,5% en 2022).

3|5 Le taux de valorisation matière

La loi de transition énergétique (LTE) définit plusieurs taux de valorisation, calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers des installations de traitement.

On constate une hausse d'environ 1% de la valorisation matière sur 2023, avec un taux approchant l'objectif 2025 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (65 %).

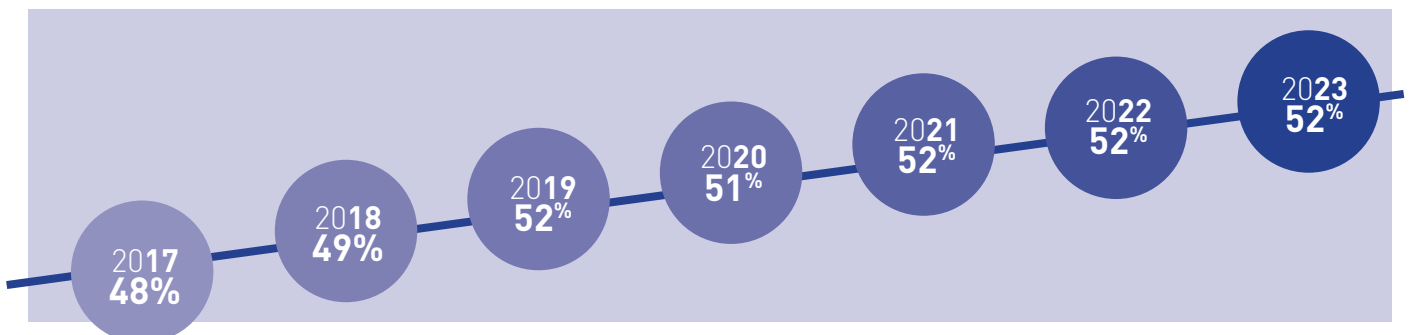


Matières valorisables captées via les collectes de proximité :



le taux de matière valorisable captée via les collectes de proximité reste à 52 %.

Ce taux peut encore augmenter car une part importante de déchets valorisables se trouve toujours dans la poubelle bleue.



8 | LE TRAITEMENT DE LA RELATION USAGERS

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024291-DE



1 | Présentation du service

1|1 Accompagnement des usagers à la prévention des déchets et à la qualité du tri



Accompagnement des communes dans leurs pratiques d'entretien des espaces verts, via notamment l'organisation de journées thématiques



Mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Responsables au sein de Lorient Agglomération et de la ville de Lorient ;



Tout au long de l'année, accueil d'élus et personnels des collectivités au centre de tri des emballages.

Actions liées à l'exemplarité des collectivités et des administrations



Le service de prévention des déchets a accompagné 84 événements avec des conseils sur la réduction des déchets, la mise à disposition de points tri et de signalétique relative aux consignes de tri, sans oublier la sensibilisation des référents déchets ou des bénévoles chargés du suivi du tri sur les manifestations. Parmi les gros rendez-vous ayant fait l'objet d'un accompagnement renforcé, citons **le Festival Interceltique de Lorient, les 4 Jours CIC de Plouay, La Lorientaise, Lorient Océans, le Festival du Film Insulaire de Groix et des événements nautiques à Lorient la Base.**



- ▶ **70 prestations de location** pour environ **55 755 gobelets lavés** (37 828 en 2023)
- ▶ **772 843 gobelets lavés** pour des clients possédant leur propre stock (61 904 en 2023)

Accompagnement des pratiques écoresponsables :

Nouveaux outils et campagnes de communication :



- ▶ **Réalisation** d'un guide du tri dédié à l'événementiel ;
- ▶ **Création** de formulaires web pour faciliter les demandes de soutiens liées à la prévention, en complément des dépliants papier ;

Sensibilisation des hébergeurs touristiques



- ▶ **Une visite** du centre de tri des emballages et de la recyclerie a été proposée au Club Hôtelier Lorient Bretagne Sud. 14 structures étaient représentées, 2 établissements ont demandé un accompagnement spécifique.
- ▶ **Réalisation** d'un guide avec l'Union Bretonne de l'Hôtellerie de plein air en avril 2023 « Vers le zéro déchet en 13 actions

Soutien au compostage collectif & pédagogique, et accompagnement de la mise en place du dispositif



- ▶ **Mise à disposition** de 2 composteurs pédagogiques pour une école et la Maison de la Petite Enfance de Lanester.
- ▶ **Composteurs autonomes** en établissement en fonction : Îlot Kergaher à Guidel et collègue Marcel Pagnol à Plouay.

1|2 Organisation des Ateliers du Faire Soi-Même



Dans le cadre du PLPDMA adopté en 2022 et de son axe dédié à l'allongement de la durée d'usage des objets et des matériaux, Lorient Agglomération poursuit son souhait de développer le « faire soi-même » par le biais de l'organisation d'ateliers de transmission des savoir-faire (ou ateliers « DIY » pour « Do It Yourself ») destinés au grand public.

11 ateliers ont été proposés en 2023, sur la période de novembre-décembre, recueillant 56 participants. Les thèmes abordés sont les suivants : surcyclage, cuisine, couture, produits d'hygiène et réparation.

Pour qui ?

Ouvert à tous

Combien d'ateliers ?

11

Nombre de participants ?

56

Pour rappel, les Ateliers du faire soi-même sont ouverts à tous et avec un tarif compris entre 1 et 9 euros. Il s'agit d'un coût aidé dans la mesure où Lorient Agglomération verse 80 % de la rémunération aux intervenants, le montant à la charge des participants constituant les 20 % restants. A l'occasion de la Semaine de réduction des déchets, les ateliers ont été proposés gratuitement.

1|3 Participation & organisation d'évènements emblématiques



- ▶ Opérations « Eau jardin » (Ria d'Étel)
- ▶ « Blavet au naturel » (Blavet) & « Scorff au naturel » (Scorff), associées à l'évènement national
- ▶ « Semaine pour les alternatives aux pesticides »



Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 18 au 26 novembre.

- ▶ **88 visiteurs** au centre de tri & à la recyclerie ;
- ▶ **37 visiteurs** au centre de stockage des déchets ultimes ;
- ▶ **5 Ateliers du faire soi-même** avec 34 participants ;
- ▶ **1,9 tonne** de jouets collectés pour l'opération solidaire « Laisse parler ton coeur »

Autres animations réalisées en 2023 :

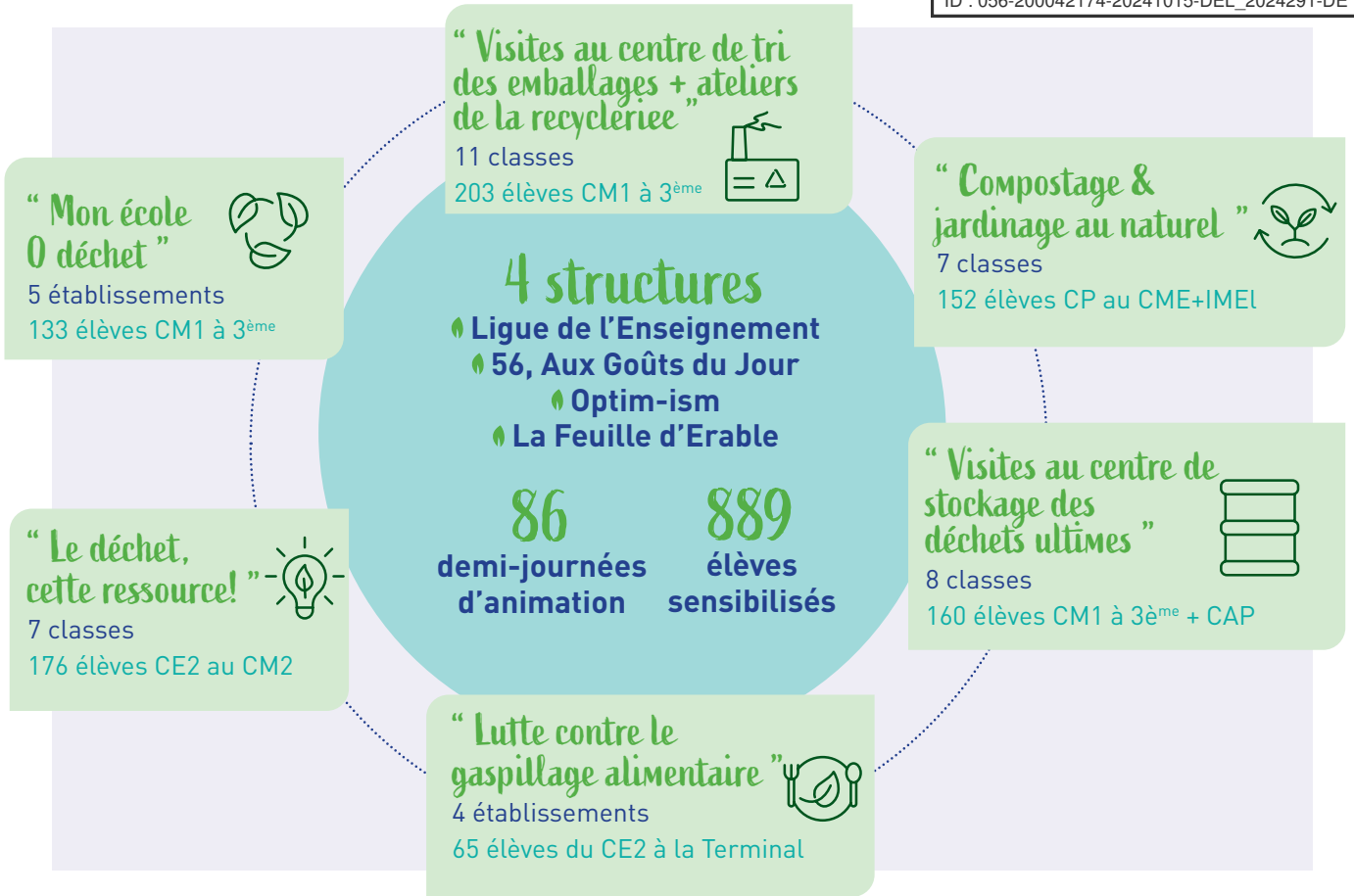
Visites de nos équipements : environ **310 visiteurs** qui en ont bénéficié, avec des profils divers : salariés d'entreprises, associations du territoire, élus, etc

26 visites animées au centre de tri des emballages

3 visites aux ateliers de la recyclerie

2 visites au centre de stockage des déchets ultimes

1|4 Sensibilisation des scolaires



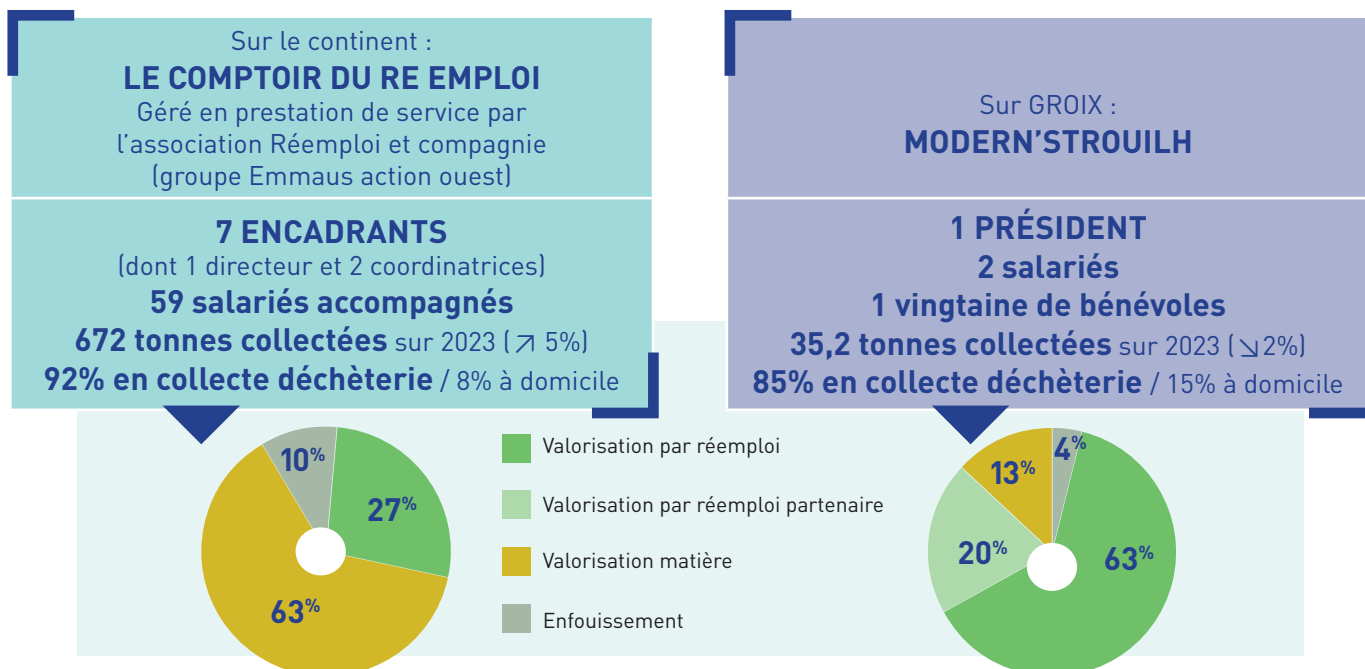
1|5 Dispositifs de soutien à la prévention des déchets

SOUTIENS	Aide couche lavable	Aide achat poulailler	Aide achat composteur	Aide location broyeur																																						
OBJECTIFS	Réduire la part de textiles sanitaire les ordures ménagères	Favoriser l'élevage de poules comme auxiliaires de gestion des biodéchets à la source	Encourager la gestion de proximité des biodéchets et des végétaux	Détourner les apports de ligneux en déchèteries																																						
PUBLIC CONCERNE	Familles, assistant.e.s maternel.le.s, crèches	Particuliers	Particuliers et associations	Particuliers et associations de gestion de jardins familiaux ou partagés																																						
MONTANT	60 €/12 couches (2 lots par famille et par enfant) ou 60 € par enfant par structure	50 € pour un achat minimum de 150 €	20 € plafonné à 80% du prix d'achat	Prise en charge de 50% du coût facturé, plafonné à 90 € par an et par foyer / association																																						
INDICATEURS	<table border="1"> <tr><th>Année</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr> <tr><td>Nombre structure accueil</td><td>1</td><td>1</td><td>0</td></tr> <tr><td>Nombre famille</td><td>22</td><td>28</td><td>31</td></tr> </table>	Année	2021	2022	2023	Nombre structure accueil	1	1	0	Nombre famille	22	28	31	<table border="1"> <tr><th>Année</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr> <tr><td>Nombre famille</td><td>73</td><td>48</td><td>34</td><td>21</td></tr> </table>	Année	2020	2021	2022	2023	Nombre famille	73	48	34	21	<table border="1"> <tr><th>Année</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr> <tr><td>Nombre composteur</td><td>108</td><td>76</td><td>128</td></tr> </table>	Année	2021	2022	2023	Nombre composteur	108	76	128	<table border="1"> <tr><th>Année</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr> <tr><td>Nombre broyeur</td><td>122</td><td>105</td><td>102</td></tr> </table>	Année	2021	2022	2023	Nombre broyeur	122	105	102
Année	2021	2022	2023																																							
Nombre structure accueil	1	1	0																																							
Nombre famille	22	28	31																																							
Année	2020	2021	2022	2023																																						
Nombre famille	73	48	34	21																																						
Année	2021	2022	2023																																							
Nombre composteur	108	76	128																																							
Année	2021	2022	2023																																							
Nombre broyeur	122	105	102																																							

L'agglomération met également à disposition à titre gracieux :

- Un broyeur de végétaux pour les services techniques des communes,
- Deux gâchimètres (mesure du gaspillage de pain au sein d'un restaurant scolaire) et des pesons (mesure du gaspillage alimentaire, en restauration collective ou commerciale) pour les différentes structures de l'agglomération.

1 | 6 Le ré emploi : collecte, remise en état, vente



Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions contre le gaspillage et alternatives au « tout jetable » et à l'enfouissement. **De cette volonté sont nés Le Comptoir du réemploi en 2015 et Modern'Strouilh (à**

Groix) en 2016. Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets. Des objets devenus inutiles pour leurs propriétaires mais pouvant être réutilisés, sont collectés dans les points réemploi aménagés dans chacune des 12 déchèteries que compte le territoire.

2 | Les indicateurs de la relation usagers

2 | 1 Indicateurs de satisfaction des usagers

Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement au sein de la Direction Prévention et Valorisation des Déchets.



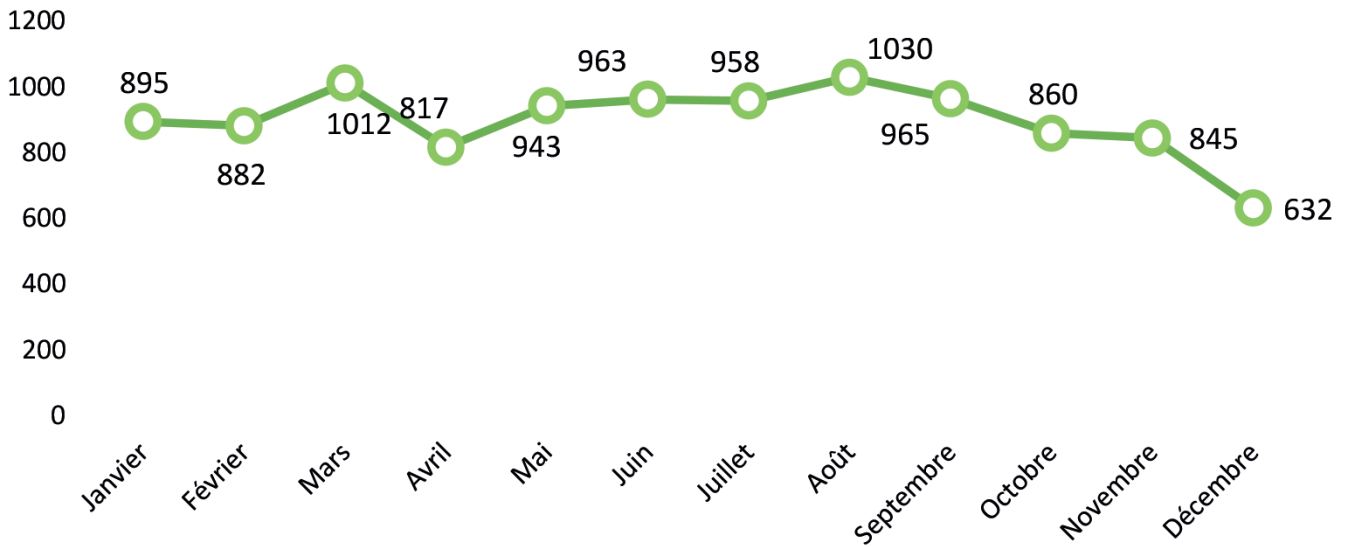
2 | 2 Indicateurs de traitement des sollicitations des usagers

Les indicateurs concernant les demandes des usagers et leurs traitements sont analysés à partir de la base de données du logiciel métier utilisé au quotidien pour la relation usagers, la gestion du parc de bacs et de sacs et pour la gestion de la facturation aux usagers (Redevance spéciale).

La majorité des demandes des usagers sont ainsi enregistrées dans ce logiciel pour y être ensuite traitées.

Analyse quantitative :

Nombre de demandes (« tickets ») des usagers par mois



Au total, le service a enregistré **10 802 demandes** (en légère baisse par rapport à 2022) de la part des usagers, soit une moyenne de **43 demandes par jour** (45 en 2022).

Les demandes des usagers augmentent nettement à partir sur les vacances de Printemps et d'été.

Ces données n'intègrent pas les demandes liées aux déchèteries connectées.

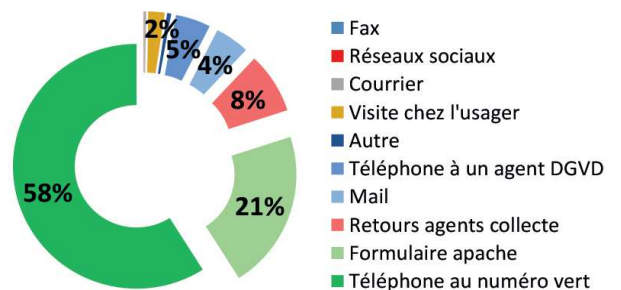
2|3 Les différents canaux utilisés par les usagers

Le canal favorisé par les usagers pour solliciter le service des déchets reste indéniablement le service téléphonique du Numéro Vert ; 58 % des demandes sont exprimées via ce canal (hausse de 5 % par rapport à 2022).

L'utilisation des formulaires continue progressivement de prendre de l'ampleur (21% en 2023 contre 20 % en 2022).

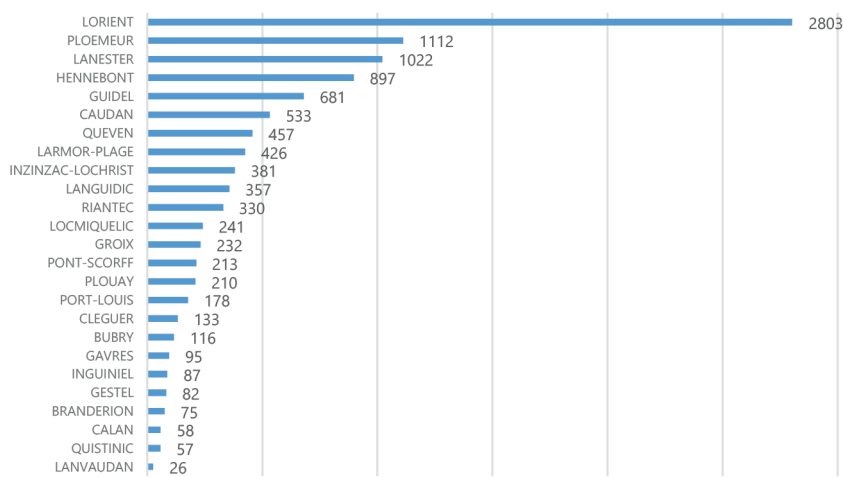


7113 tickets ont été créés par les agents du N°VERT suite à une demande des usagers (6 072 en 2023), ce qui représente 40 % des appels décrochés (33% en 2022). Pour les autres demandes, les agents d'accueil sont en capacité de répondre directement à l'utilisateur sans solliciter l'exploitation (horaires des déchèteries, numéro du service de collecte des encombrants à domicile, règle relative aux jours fériés, etc...).

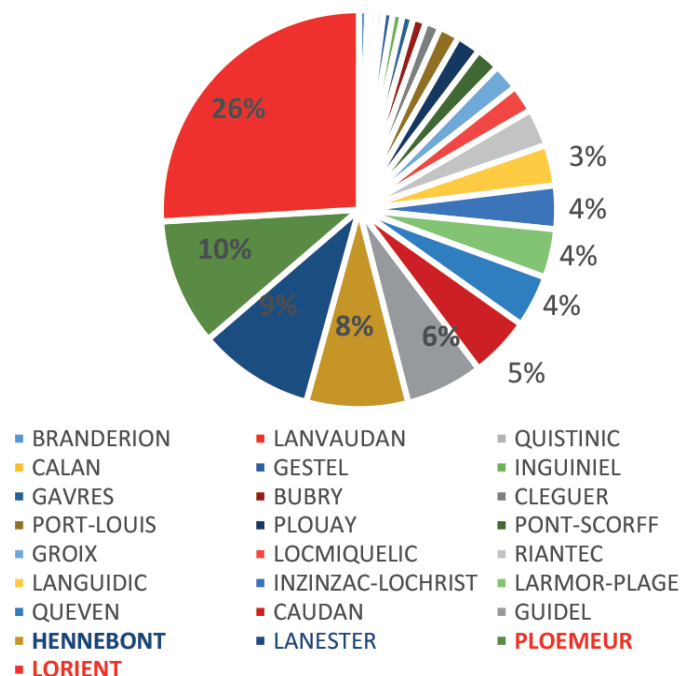


Le N°VERT a répondu à environ 18 300 appels en 2023.

2|4 Nombre de tickets (demandes) créés par commune

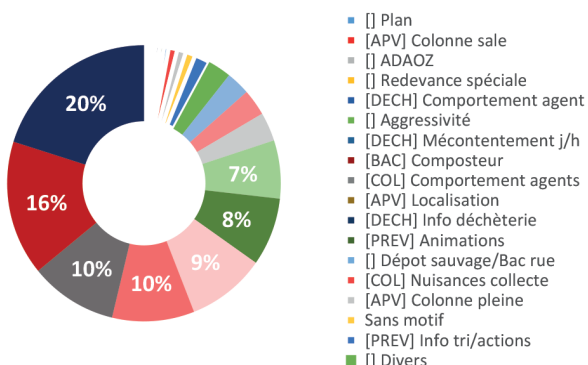


Répartition par commune



Rapporté au nombre d'habitants par communes, les habitants qui ont le plus sollicité le service en 2023 viennent des communes de Gavres (14%), Groix (10%), et Caudan (7%).

2|5 Motifs de sollicitation pour création de tickets



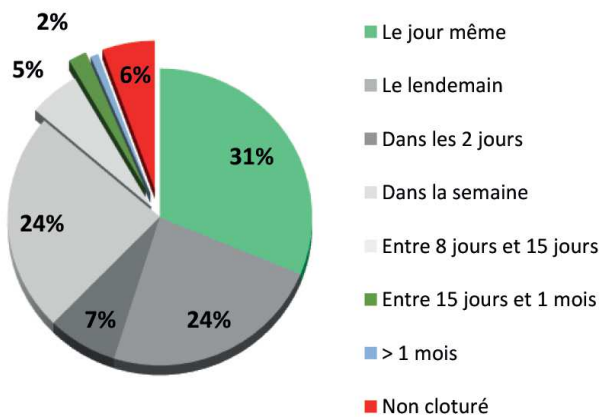
Le principal motif de sollicitation est la demande de changement du volume du bac (20 % des demandes).

Ces différentes demandes usagers sont principalement traitées par un des services suivants :

- Le service relations usagers et qualité du tri,
- Le service collecte,
- Le service maintenance et livraison des bacs.

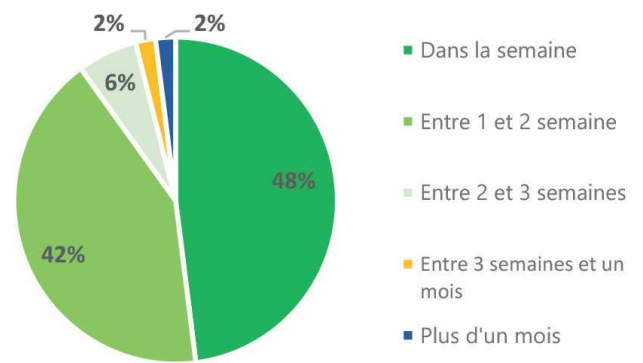
2|6 Analyse qualitative

Délais de clôture des tickets :



92% des tickets sont traités dans la quinzaine
 et **94%** dans le mois

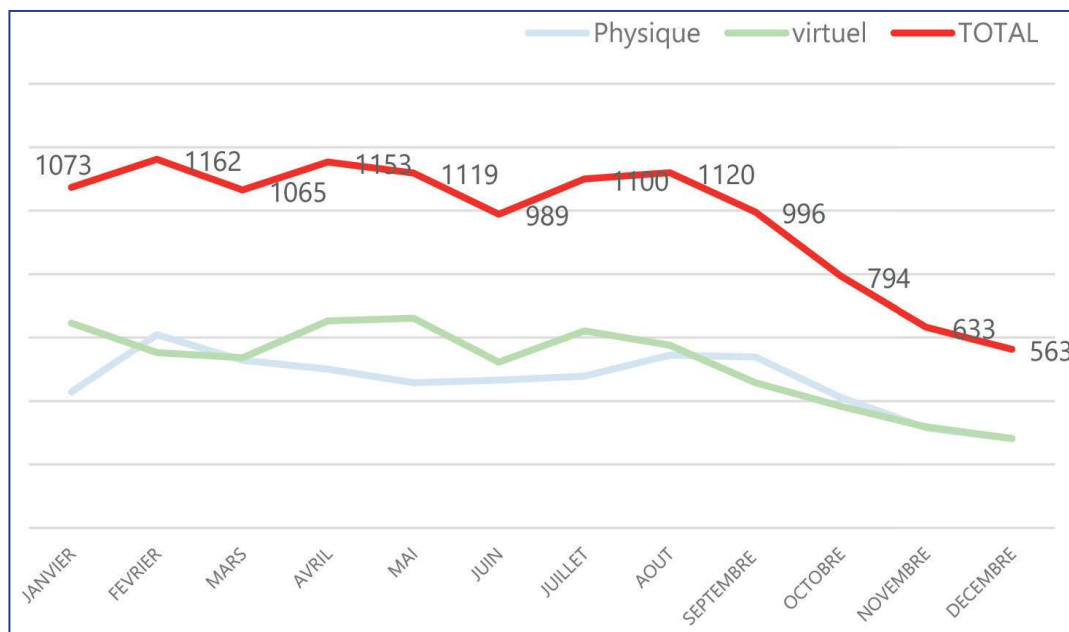
Délais de livraison des bacs ou d'intervention pour réparation :



6703 OS créés en 2023.

90% ont été traités dans la quinzaine;
 et **98%** dans le mois

2|7 Traitement des demandes de badges en déchèteries



Environ
12 000
 badges ont été
 demandés,

soit environ
1000
 par mois.

53%
 en virtuel

47%
 en physique



Ces demandes sont réalisées par le biais de notre site internet, ou par formulaire accessible en mairie pour les usagers n'ayant pas d'accès internet. Elles sont traitées par le numéro vert.

1 | Modalités d'exploitation du service

Le tableau ci-dessous résume les modalités d'exploitation des différents services couverts par la Direction Prévention et Valorisation des Déchets, en régie ou en prestation de service. Il n'y a pas de délégation de service public (DSP) au sein de ce service.

	EXPLOITATION EN RÉGIE	EXPLOITATION EN PRESTATION DE SERVICE	
		SERVICES	PRESTATAIRES
PRÉVENTION	Animation du PLPDMA»	Sensibilisation des scolaires	Aux Goûts Du Jour La Feuille d'Erable La Ligue de l'Enseignement Optim-Ism
		Caractérisation des déchets	Ecocivicom
		Gestion du comptoir du réemploi	Réemploi et Compagnie
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Collecte des 3 flux sur 14 communes	Collecte des 3 flux sur 9 communes	COVED (PAPREC)
	Collecte du papier des administrations sur 9 communes Collecte du carton sur 4 communes	Collecte des cartons en centre-ville de Lorient	Loris Services
COLLECTE EN PORTE À PORTE	Collecte du verre sur 24 communes Collecte du papier sur 25 communes	Collecte du verre à Lorient	SUEZ

	EXPLOITATION EN RÉGIE	EXPLOITATION EN PRESTATION DE SERVICE	
		SERVICES	PRESTATAIRES
COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	Accueil et gestion du haut de quai sur 11 des 13 déchèteries du territoire	Accueil et gestion du haut de quai à Plouay et Bubry	COVED
	Réalisation du petit entretien sur les 12 déchèteries	Compactage des bennes	
	Rotation et transfert des bennes cartons et non recyclables	Rotations et transferts des autres flux	COVED, SUEZ, RETRILOG, Triadis, SARP, VEOLIA
	Compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix		
TRAITEMENT ET VALORISATION	Gestion de la plateforme de compostage de Groix	Gestion de l'unité de Traitement Biologique de Caudan	GEVAL
		Gestion de la plateforme de transfert des encombrants et du verre de Caudan	
	Gestion du centre de transfert de Groix	Gestion de la plateforme de transfert du verre de Plouay	JAFFREDO
	Gestion de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist	Gestion de la plateforme de stockage et de compostage des déchets verts de Plouay	Les Recycleurs Bretons
	Gestion de l'installation de stockage des déchets inertes de Groix	Traitement des lixiviats de l'ISDND	OVIVE

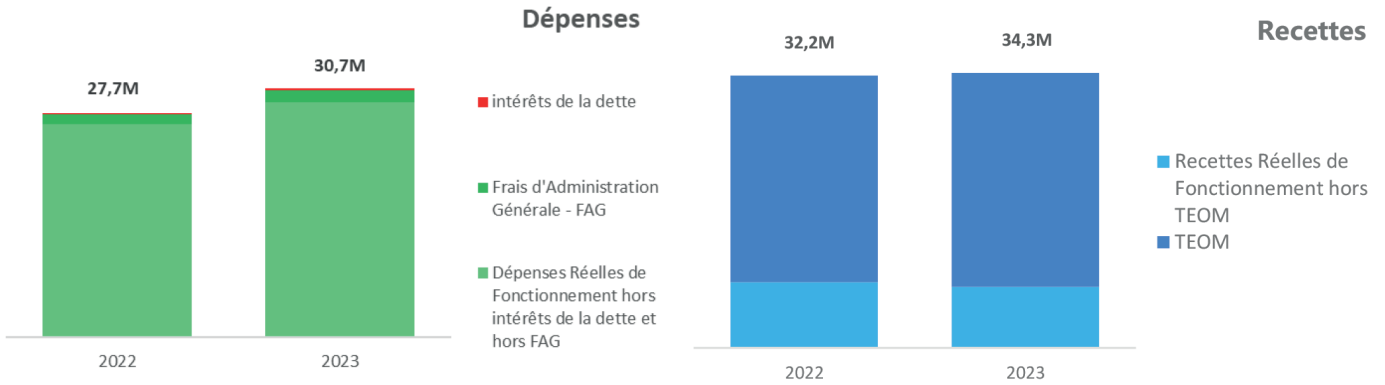
Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous marché

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché.

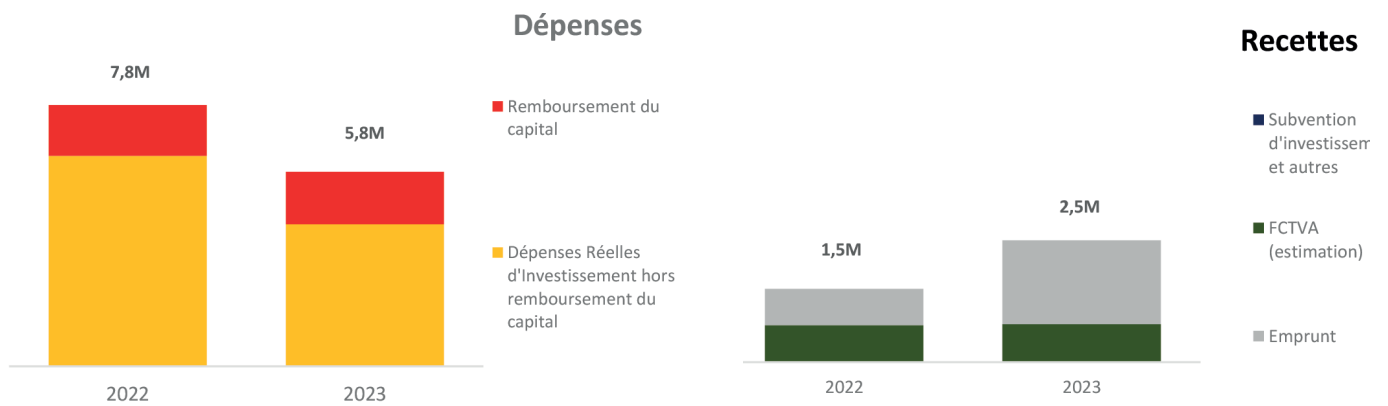
STRUCTURE	PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL 2022 (€ TTC)	MONTANT ANNUEL 2023 (€ TTC)	ÉVOLUTION 2022-2023
LORIS	Collecte en porte à porte (2 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2024	3 650 083 €	4 148 497 €	+ 9 %
GEVAL	Exploitation de l'unité de traitement biologique	Marché public 6 ans	31/12/2024	3 778 618 €	3 847 854 €	+ 10 %
ECOTRI	Exploitation du centre de tri	Marché public 6 ans	31/07/2024	2 336 030 €	2 596 275€	+ 9 %
COVED	Gestion du haut de quai, compactage et transfert des bennes en déchèterie	Marché public 6 ans	30/06/2024	1 353 615 €	1 728 759 €	+ 8 %
COVED	Collecte en porte à porte (9 communes)	Marché public 7 ans	31/01/2024	1 133 585 €	1 315 970 €	+ 9 %

2 | Présentation du budget

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis 2022

FONCTIONNEMENT	DONNÉES COMPTE ADMINISTRATIF	2022	2023	TAUX D'ÉVOLUTION
	Dépenses Réelles (hors intéTAUX D'ÉVOLUTIONs FAG)	26 284 898 €	29 085 766 €	10,66%
	Frais d'Administration Générale – FAG	1 277 981 €	1 448 000 €	13,30%
	Intérêts de la dette	146 722 €	190 614 €	29,92%
	Dépenses Réelles de Fonctionnement	27 709 601 €	30 724 380 €	10,88%
	Recettes Réelles de Fonctionnement hors TEOM	7 156 275 €	7 567 359 €	5,74%
	TEOM	25 035 945 €	26 782 037 €	6,97%
	Recettes Réelles de Fonctionnement	32 192 220 €	34 349 396 €	6,70%
	Excédent de la section de fonctionnement	4 482 619 €	3 625 016 €	-19,13%
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles d'Investissement (hors remboursement du capital)	6 300 766 €	4 258 965 €	-32,41%
	Remboursement du capital	1 528 727 €	1 568 051 €	2,57%
	Dépenses Réelles d'Investissement	7 829 493 €	5 827 016 €	-25,58%
	Subvention d'investissement et autres	100 € *	552 €	452,00%
	FCTVA (estimation)	747 785 €	767 269 €	2,61%
	Emprunt	735 700 €	1 691 108 €	130%
	Recettes Réelles d'Investissement	1 483 585 €	2 458 929 €	65,74%
	Déficit de la section d'investissement	-6 345 908 €	-3 368 087 €	-46,93%
	Résultat global	-1 863 289 €	256 929 €	-113,79%
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM	93 %	101 %	8,60%	

(*) Une erreur s'est glissée sur les données affichées dans le rapport d'activité 2022.

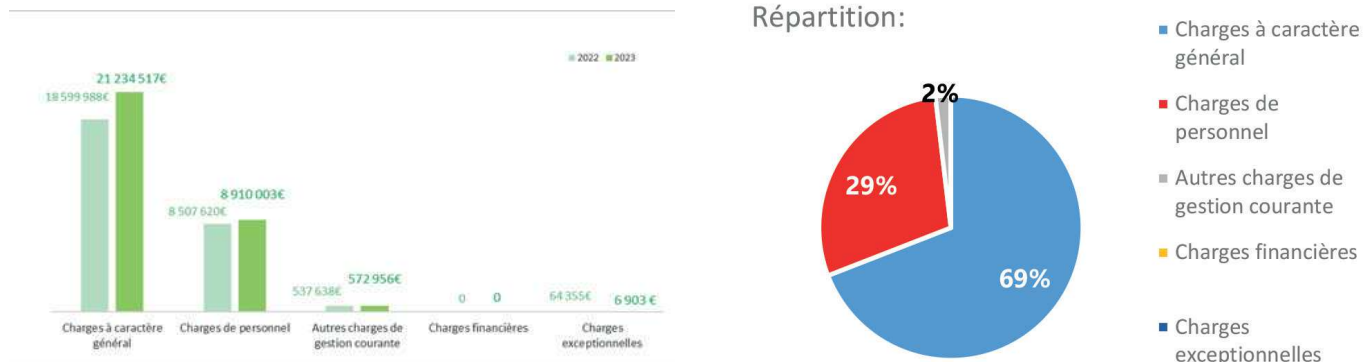
En se fondant sur les modalités de calcul de la disproportion de la TEOM, en vigueur à compter du 1er janvier 2019, le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2023, un excédent global de 256 K€.

Il en ressort que le produit de la TEOM couvre les dépenses réelles nettes sans pouvoir être qualifié de disproportionné.

2 | 1 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

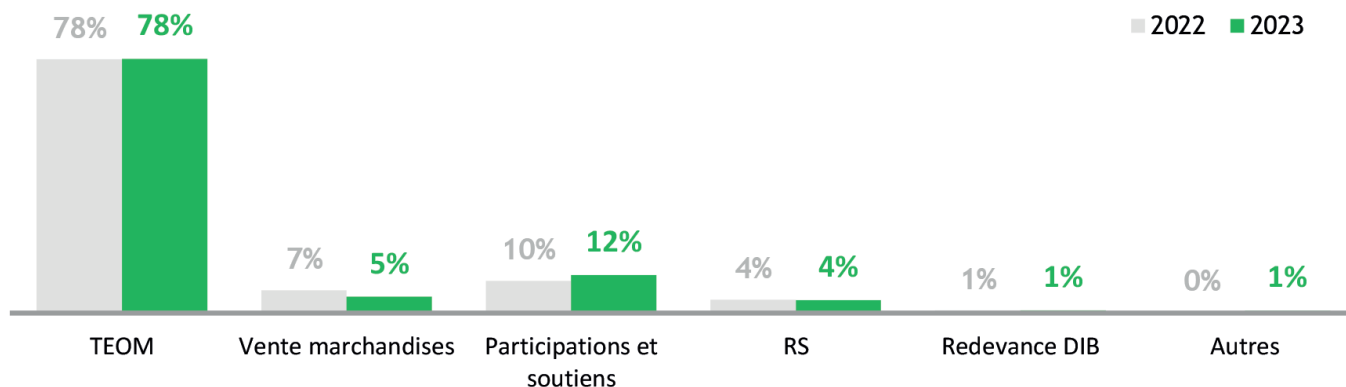
Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 30,724 millions d'euros, en hausse de 10,88 % par rapport à 2022. Elles se décomposent comme suit :



Les recettes de fonctionnement

TYPE DE RECETTE	2022		2023		ÉVOLUTION
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
TEOM	25 035 945	77,7%	26 782 037	78,0%	7,0%
Vente marchandises	2 248 897	7,0%	1 718 959	5,0%	-23,6%
Participations et soutiens	3 182 926	9,9%	3 972 972	11,6%	2,9%
RS	1 321 511	4,1%	1 359 683	4,0%	24,8%
Redevance DIB	266 602	0,8%	274 338	0,8%	2,9%
Autres (dont remboursements sur charges de personnel et d'assurance, recyclerie, régularisation de tva)	136 339	0,4%	241 407	0,7%	77,1%
TOTAL	32 192 220	100,0%	34 349 396	100,0%	6,7%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 34 349 K€, en augmentation de 6,70 % par rapport à 2022.
 Ces recettes se composent de :



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM

est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Lorient agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur le territoire communautaire antérieur à la fusion avec l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet.

En 2015, une nouvelle proposition de convergence des taux a été actée, sur la période 2016 à 2020, pour l'ensemble du périmètre fusionné.



les taux sont de :

Communes de Lorient Agglomération (hors Caudan) : **9,54%**

Commune de Caudan : **6,80 %**

Le produit de la TEOM comptabilisé pour 2023 est de **26 782 037 €**.

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'agglomération est essentiellement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 78,0 % des recettes réelles comptabilisées en 2023.

Participations et soutiens

Les participations et soutiens représentent **11,6 % des recettes réelles comptabilisées en 2023, soit 3 972 972 €**.

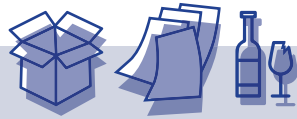
Ces recettes sont principalement issues des Eco-organismes, dont CITEO depuis la fusion entre Eco emballages et Ecofolio, d'Ecomaison (ex : Eco mobilier) et d'Ecosystème (ex : OCAD3E).

Vente de marchandises

La vente des matériaux issus de la collecte sélective rapporte un peu plus de **1,7 millions d'euros (en baisse de 529 K€ par rapport à 2022)**.



Les cartons, Journaux Revues Magazines et plastiques représentent à eux seuls plus de la moitié des recettes provenant de la vente de marchandises.



Les recettes des Journaux Magazines, cartons et verres sont en augmentation du fait du prix de reprise en hausse malgré une baisse des tonnages pour le verre et les journaux. Les recettes provenant du plastique et de l'aluminium sont en forte baisse par rapport à l'année 2022 en raison du prix de reprise en baisse, une légère baisse pour le plastique des tonnages et une hausse des tonnages pour l'aluminium.



Les recettes liées aux ventes de marchandises ont diminué de 23,6% entre 2022 et 2023 en raison de la diminution des tonnages collectés (verre, journaux, plastiques) mais, surtout de fortes diminutions de prix de reprises pour le plastique et l'aluminium.

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles et batteries de déchèteries, platinage et les bacs usagés) représente 5 % des recettes réelles comptabilisées en 2023.

La redevance spéciale (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient agglomération et CC de la Région de Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, tarifs, redevables).

Ainsi, en 2015, la nouvelle Communauté d'agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- ▶ Un seuil d'application de la RS défini comme la quantité de déchets assimilables produite supérieure à 3 000 litres hebdomadaires,
- ▶ Une tarification incitative au tri.

Pour 2023 les tarifs sont les suivants :

- ▶ 33,27 € le m³ de DMR,
- ▶ 14,91 € le m³ d'emballages ou de biodéchets.

Par ailleurs, cette redevance spéciale s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs appliqués en 2023 sont les suivants :

- ▶ 95,34 € HT/an pour les caravanes,
- ▶ 234,68 € HT/an pour les HLL.

La RS représente 4,0 % des recettes réelles comptabilisées en 2023, soit 1 359 683 €.

La facturation aux producteurs de déchets industriels banals déposant ces déchets à ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. En 2023, la facturation à des tiers représente 274 338 €, soit 0,8 % des recettes réelles comptabilisées.

Ces utilisateurs sont :

- ▶ La Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages et des papiers produits sur leur territoire.

En 2023, en application du bordereau de prix associé au marché de prestations, les tarifs appliqués pour la prestation de tri et traitement dans le cadre de la nouvelle convention de coopération sont les suivants :

- ▶ Pour le tri des emballages : 240,00 € HT/ tonne,
- ▶ Le conditionnement du papier : 20,00 € HT/ tonne.
- ▶ Les professionnels : entreprises, industries, établissements publics.

Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération.

Pour l'année 2023, les tarifs sont les suivants :

- ▶ Tarifs Communes membres : 75,30 € HT/tonne + TGAP 52,00 €/tonne,
- ▶ Tarifs tiers : Autres flux : 138,28 € HT/tonne + TGAP 52,00 €/tonne.

2 | 2 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, le remboursement du capital de la dette compris, atteignent **5 827 K€**, pour 2023, ce qui représente **une baisse de 26% par rapport à 2022**.

Une baisse des dépenses d'investissement 2023 liée principalement à :

- Des retards de livraison de véhicules, de compacteurs et de caissons.

Les recettes d'investissement

Elles intègrent une estimation du FCTVA de 767 K€, calculée sur la base des dépenses d'équipement comptabilisées en 2021, des emprunts fléchés sur l'activité à hauteur de 1 568 K€, et de 552 € de subventions d'investissement reçues.

3 | Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données sont exprimées, sauf mention contraire, en Hors Taxes. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de

la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif de la collectivité.

3|1 Évolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au référentiel national

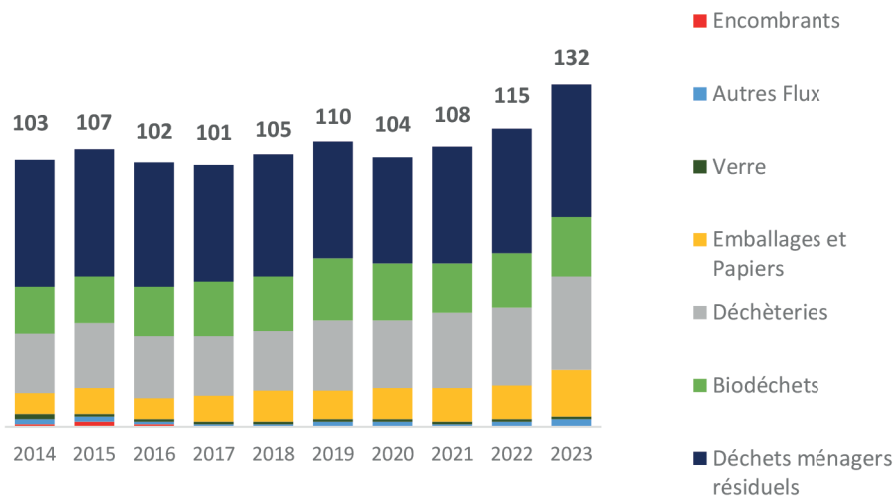
Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste «autres flux» comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

Coûts aidés en Euros HT/hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres Flux	2 €	2 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	1 €	2 €	3 €
Encombrants	1 €	2 €	1 €	-	-	-	-	-	-	-
Déchèteries	23 €	25 €	24 €	23 €	23 €	27 €	26 €	29 €	30 €	36 €
Biodéchets	18 €	18 €	19 €	21 €	21 €	24 €	22 €	19 €	21 €	23 €
Emballages et Papiers	8 €	10 €	8 €	10 €	12 €	11 €	12 €	13 €	13 €	18 €
Verre	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchets ménagers résiduels	49 €	49 €	48 €	45 €	47 €	45 €	41 €	45 €	48 €	51 €
TOTAL	103 €	107 €	102 €	101 €	105 €	110 €	104 €	108 €	115 €	132 €

Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire Le comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'utilisateur. Les coûts sont exprimés en euros HT. Le nombre d'habitant 2023 correspond à la population légale totale en 2023 soit 211 834 habitants.

3 | 2 Évolution des coûts aidés des déchets par flux



Tous les flux sont impactés car les causes sont diverses. Les principales explications sont les suivantes :

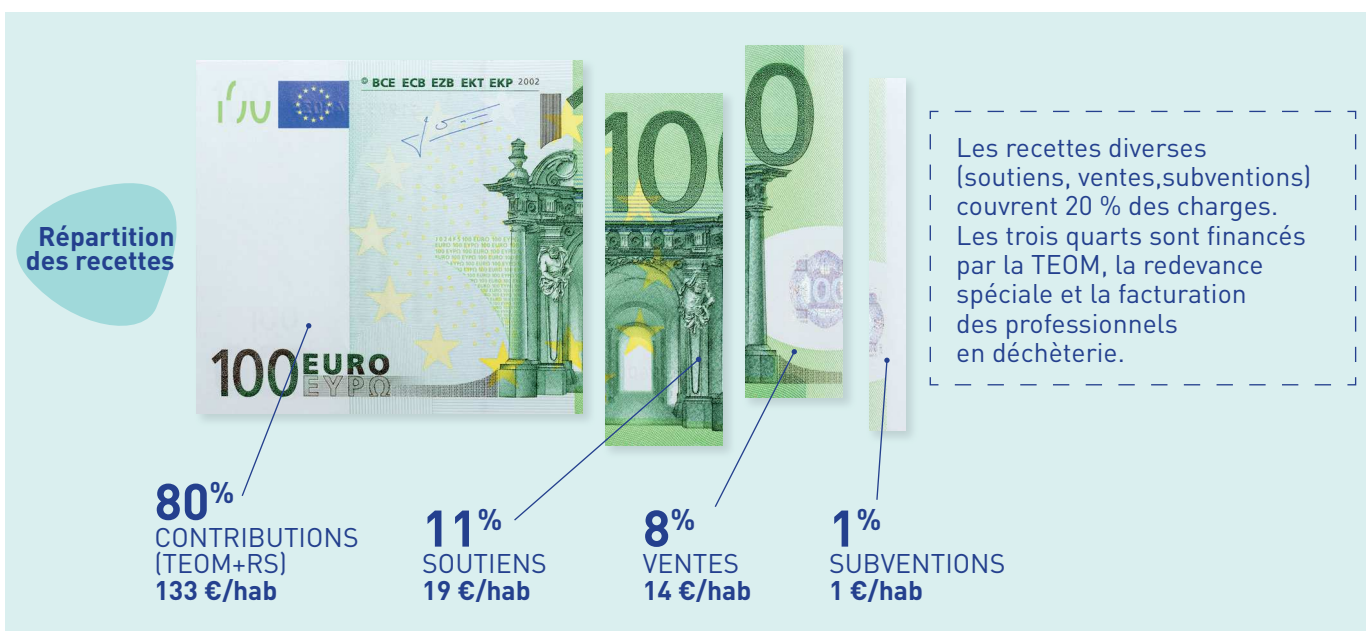
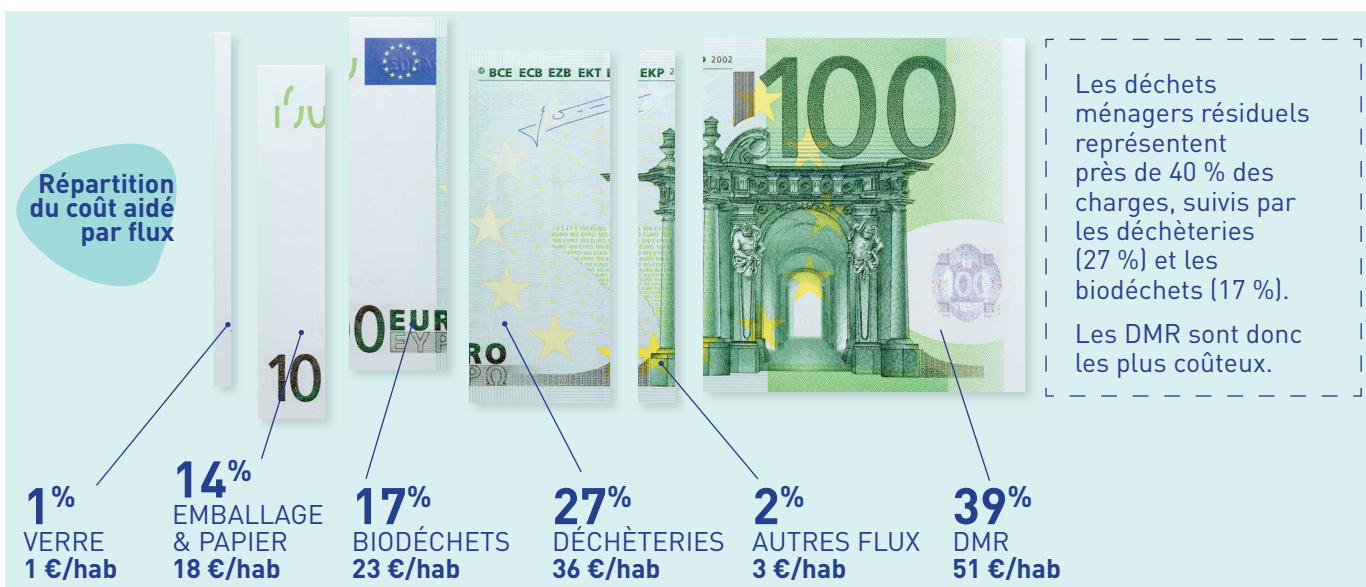
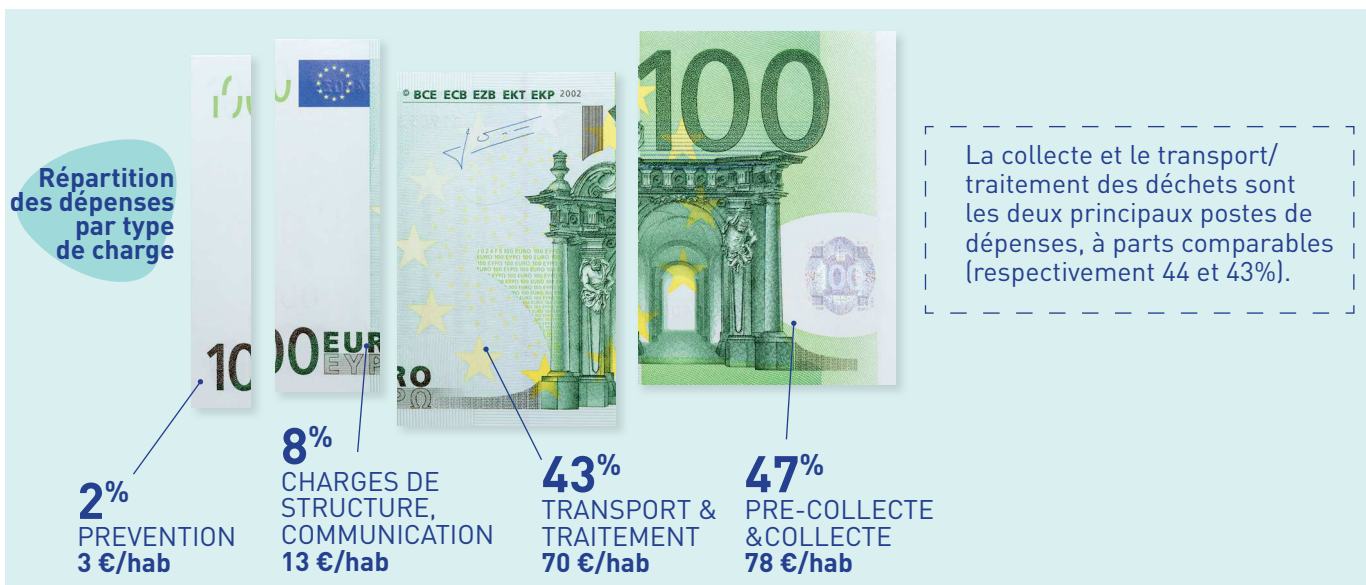
- ▶ Sur les charges :
 - ▶ Les renouvellements et formules de révision des prix sur les marchés de collecte (+ 3,3 €/hab.) et de transport et traitement des déchets de déchèteries (+ 2,1 €/hab.) ;
 - ▶ Les charges diverses des services effectués en régie (+ 3,0 €/hab.) : Kermat (+ 0,9 €/hab.), la collecte (+ 0,8 €/hab.), les déchèteries (+ 0,8 €/hab.), l'électricité (+ 0,5 €/hab.) ;
 - ▶ La masse salariale (+ 1,9 €/hab.) ;
 - ▶ La TGAP sur les déchets enfouis à Kermat (+ 0,5 €/hab.) ;

Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national¹ :

- ▶ Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent entre le 1^{er} quartile (43 €/hab) du référentiel national et la médiane² (53 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de 85 kg/hab. inférieures à la médiane des collectivités de même type d'habitat, compensant des coûts unitaires de traitement (stabilisation + stockage) dans le haut de la fourchette des références nationales : 167 €/t, 9^{ème} décile³ national à 153 €/t,
- ▶ Les coûts du verre sont au niveau de la médiane,
- ▶ Les coûts des emballages et des papiers se situent un au-dessus du 3^{ème} quartile (16 €/hab). Les quantités collectées sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales (73 vs 55 kg/hab),
- ▶ Les coûts des déchèteries s'approchent du 9^{ème} décile du référentiel national (38 €/hab), avec des révisions mensuelles sur les marchés de gestion des déchèteries importantes,
- ▶ **Les coûts des biodéchets (23 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (51 €/hab) et au niveau de la médiane des données de référence nationale pour des collectes au porte-à-porte (22 €/hab.),**
- ▶ **Tous déchets confondus, les coûts de Lorient Agglomération (132 €/hab.) sont au-dessus du quartile supérieur national qui est de 116 €/hab. 80 % des collectivités se situent entre 87 € (valeur la plus basse) et 116 €/hab (valeur la plus haute).** En effet, Lorient agglomération a des performances de tri très bonnes (= de forts tonnages de collecte sélective), avec une collecte séparée des biodéchets que les autres collectivités n'ont pas forcément, un pré-traitement avant enfouissement limitant la part enfouie, et un service de déchèteries performant.

¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2020 – collectivités de typologie mixte à dominante urbaine – ADEME – 2023 ² 1^{er} quartile : valeur sous laquelle se trouvent le quart des collectivités françaises affichant les coûts les plus bas ³ 9^{ème} décile : valeur en-dessous de laquelle se trouvent 90% des collectivités françaises

3 | Répartition des charges et des produits en 2023



3|4 Détail de la matrice 2023

euros / an	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèterie	Autres flux	
Charges de structure	736 545 €	43 406 €	560 119 €	315 781 €	551 758 €	49 316 €	2 256 925 €
Communication	181 692 €	10 708 €	138 170 €	77 897 €	136 109 €	12 165 €	556 741 €
Prévention	65 229 €	21 128 €	32 377 €	16 156 €	489 320 €	5 996 €	630 206 €
Pré-collecte	290 103 €	96 361 €	386 891 €	396 343 €		2 681 €	1 172 379 €
Collecte	5 161 070 €	342 249 €	4 510 489 €	2 717 223 €	2 468 856 €	139 240 €	15 339 127 €
Transfert/Transport	65 001 €	160 703 €	69 342 €		849 706 €	119 307 €	1 264 059 €
Traitement	4 946 620 €		3 007 116 €	1 383 976 €	1 135 645 €	437 694 €	10 911 051 €
Gestion des DDM					342 287 €		342 287 €
Transport et traitement					2 600 894 €		2 600 894 €
TOTAL Charges	11 446 260 €	674 555 €	8 704 504 €	4 907 376 €	8 574 575 €	766 399 €	35 073 669 €
Produits industriels	494 429 €	237 250 €	1 342 887 €	75 726 €	636 907 €	118 665 €	2 905 864 €
Soutiens	9 018 €	113 210 €	3 601 823 €		204 857 €	20 501 €	3 949 409 €
Subventions	106 162 €	€	22 486 €	17 604 €	102 570 €	14 983 €	263 805 €
TOTAL produits	609 609 €	350 460 €	4 967 196 €	93 330 €	944 334 €	154 149 €	7 119 078 €
TVA	532 864 €	39 804 €	390 788 €	248 313 €	352 746 €	30 789 €	1 595 304 €
Coût aidé HT	10 836 651 €	324 095 €	3 737 308 €	4 814 046 €	7 630 241 €	612 250 €	27 954 591 €
Coût aidé TTC	11 369 515 €	363 899 €	4 128 096 €	5 062 359 €	7 982 987 €	643 039 €	29 549 895 €

euros / hab	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèterie	Autres flux	
Charges de structure	3,48 €	0,20 €	2,56 €	1,49 €	2,60 €	0,13 €	10,57 €
Communication	0,86 €	0,05 €	0,63 €	0,37 €	0,64 €	0,14 €	2,61 €
Prévention	0,31 €	0,10 €	0,15 €	0,08 €	2,31 €	0,02 €	2,98 €
Pré-collecte	1,37 €	0,45 €	1,83 €	1,87 €		0,01 €	5,53 €
Collecte	24,36 €	1,62 €	21,29 €	12,83 €	11,65 €	0,58 €	72,41 €
Transfert/Transport	0,31 €	0,76 €	0,33 €		4,01 €	0,16 €	5,97 €
Traitement	23,35 €		13,04 €	6,53 €	5,36 €	1,19 €	50,35 €
Gestion des DDM					1,62 €		1,62 €
Transport et traitement					12,28 €		12,28 €
TOTAL Charges	54,03 €	3,18 €	39,83 €	23,17 €	40,48 €	2,25 €	164,31 €
Produits industriels	2,33 €	1,12 €	6,20 €	0,36 €	3,01 €	0,56 €	13,58 €
Soutiens	0,04 €	0,53 €	17,00 €		0,97 €	0,10 €	18,64 €
Subventions	0,50 €	...	0,10 €	0,08 €	0,48 €	0,04 €	1,24 €
TOTAL produits	2,88 €	1,65 €	23,30 €	0,44 €	4,46 €	0,70 €	33,46 €
TVA	2,52 €	0,19 €	1,84 €	1,17 €	1,67 €	0,07 €	7,53 €

Coût aidé HT	51,16 €	1,53 €	17,64 €	22,73 €	36,02 €	1,56 €	131,96 €
Coût aidé TTC	53,67 €	1,72 €	19,49 €	23,90 €	37,69 €	1,62 €	139,50 €

euros / t	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèterie	Autres flux	
Charges de structure	24,9 €	4,3 €	36,3 €	42,2 €	11,0 €	17,3 €	19,6 €
Communication	6,2 €	1,1 €	9,0 €	10,4 €	2,7 €	4,3 €	4,8 €
Prévention	2,2 €	2,1 €	2,1 €	2,2 €	9,8 €	2,1 €	5,4 €
Pré-collecte	9,8 €	9,6 €	25,1 €	53,0 €		0,9 €	18,3 €
Collecte	174,7 €	34,0 €	292,5 €	363,5 €	49,2 €	48,8 €	135,1 €
Transfert/Transport	2,2 €	16,0 €	4,5 €		16,9 €	41,8 €	10,9 €
Traitement	167,5€	-€	185,4 €	18,51 €	22,6 €	153,3 €	103,7 €
Gestion des DDM					6,8 €		6,8 €
Transport et traitement					51,9 €		51,9 €
TOTAL Charges	387,5 €	67,0 €	554,9 €	656,5 €	171,0 €	268,4 €	304,0 €
Produits industriels	16,7 €	23,6 €	86,0 €	10,1 €	12,7 €	41,6 €	25,4 €
Soutiens	0,3 €	11,3 €	233,6 €	- €	4,1 €	7,2 €	38,7 €
Subventions	3,6 €	34,8 €	1,4 €	2,4 €	2,0 €	5,2 €	2,5€
TOTAL produits	20,6 €	4,0 €	321,0 €	12,5 €	944 334 €	54,0 €	63,3 €
TVA	18,0 €	39 804 €	25,6 €	33,2 €	352 746 €	10,8 €	14,0 €

LEXIQUE

Le lexique ci-dessous propose des définitions du vocabulaire technique utilisé tout au long du rapport afin d'aider à la compréhension du service public de gestion des déchets.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets Assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

Eco-organisme :

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets. Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 056-200042174-20241015-DEL_2024291-DE

